La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES

VOL. XLIII. EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, MERCREDI MATIN, 15 FEVRIER 1871. No. 134.

CORPORATION DE MONTREAL.

Résultat de la Nomination du Maire de la Cité et des Conseillers dans les différents Quartiers d'icelle.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'Acte 23, Vic. 72, Chap. que la nomination de Candidats pour les charges de MAIRE de la Cité et de CONSEILLERS pour les différents Quartiers d'icelle, a eu LUNDI, le TREIZIÈME jour de FÉVRIER courant, à l'heure, aux endroits et devant les membres du Conseil de cette Cité nommés dans les avis préalablement donnés de la dite nomination.

MAIRE.

CHARLES J. COURSOL, Ecr., étant le seul Candidat nommé, fut proclamé dûment élu Maire de cette Cité pour le prochain terme de la dite charge.

CONSEILLERS.

QUARTIER EST.—THOMAS WILSON, Ecr., se trouvant seul candidat mis en nomination, fut proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Est.

QUARTIER CENTRE.—CHARLES GARTH, Ecr., étant le seul candidat nommé fut proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Centre.

QUARTIER OUEST.—GEORGE W STEPHENS & ROBERT IRWIN, Ecuiers, ayant été tous deux mis en nomination, un poll a été accordé.

QUARTIER STE. ANNE.—JAMES MCSHANE & JOHN SMITH, Ecuiers, ayant été tous deux mis en nomination, un poll a été accordé.

QUARTIER ST. ANTOINE.—THOMAS D. HOOD, Ecuier, étant le seul candidat nommé, fut proclamé dûment élu Conseiller pour ce Quartier.

QUARTIER ST. LAURENT.—JAMES E. MULLIN et JOHN C. MCLAREN, Ecuiers, ayant été tous deux mis en nomination, un poll a été accordé.

QUARTIER ST. LOUIS.—WILLIAM HENDERSON et L. O. LEBANGER, Ecuiers, ayant été tous deux mis en nomination, un poll a été accordé.

QUARTIER ST. JACQUES.—BENOIT BASTIEN, AUGUSTE ROBERT, et L. A. BOYER, Ecuiers, ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

QUARTIER STE. MARIE.—JOSEPH SIMARD et JOSEPH POUPART, Ecuiers, ayant été tous deux mis en nomination, un poll a été accordé.

L'ÉLECTION pour les Quartiers où il y a contestation se fera à l'HOTEL-DE-VILLE, du 24 au 28 FÉVRIER courant inclusivement en la manière prescrite par la loi.

Toutes les personnes dont les noms se trouvent sur la liste des Votants pour aucun des dits Quartiers, pourront obtenir des certificats de qualification, pour voter à la dite Election, en s'adressant PERSONNELLEMENT, au Bureau du soussigné, à l'HOTEL-DE-VILLE, entre les NEUF heures du matin et les CINQ heures de l'après-midi, depuis VENDREDI, le VINGT-QUATRE, jusqu'à MARDI, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER courant, ces deux jours inclusivement; et toutes telles personnes pourront voter à la dite Election en écrivant ou faisant écrire sur la page intérieure des dits certificats, le nom de celui des candidats susdits pour lequel elles veulent voter comme Conseiller, et en déposant le dit certificat dans la boite du Quartier dans lequel elles veulent voter, dans le bureau du soussigné, en tout temps, entre les heures susdites, depuis le 24 jusqu'au 28 Février courant, ces deux jours inclus.

Dans les cas où les parties ne savent pas écrire, la loi exige que les blancs de certificats soient remplis en présence de deux témoins qui signeront,

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hotel-de-Ville, Montréal, 13 Février 1871. } 133—a

CORPORATION DE MONTREAL

Élection dans le Quartier St. Laurent.

Vû la VACANCE créée dans la représentation du Quartier St. Laurent de cette Cité, par l'acceptation par l'Echevin DEVLIN de la charge d'Avocat de la Corporation, AVIS PUBLIC est par le présent donné que conformément à la huitième section de l'acte 23 Viet. chap. 72, la nomination de candidats pour remplir la dite vacance, aura lieu à la Station Centrale du Feu, à l'encoignure des rues Craig et Chenneville, JEUDI, le SECOND jour de MARS prochain, à DIX heures A. M., et que le Conseiller MCGAUVRAN présidera la dite nomination.

Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule demande ou requisition le jour de la dite nomination, ou que toutes les demandes ou requisitions faites ce jour là seraient pour le même candidat, ce dernier sera alors proclamé élu Conseiller pour le dit Quartier, en remplacement de l'Echevin Devlin comme susdit; mais s'il y a deux ou plusieurs personnes mises en nomination pour la dite vacance, un POLL sera accordé et se tiendra MERCREDI et JEUDI, les HUIT et NEUF MARS prochain, et l'élection se fera en la manière prescrite par la loi.

(Par ordre.)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 13 Février 1871. } 133—a1

Dissolution de Société.

La Société qui existait sous les nom et raison sociale de DULUDE & PROVOST, Marchands de Marchandises Sèches, No. 67, Rue Notre-Dame, a été dissoute, le 30 Janvier 1871, dernier, de consentement mutuel.

A. DULUDE.
M. PROVOST.

—o—

A. DULUDE continuera les affaires seul et sera chargé de régler les affaires de la Société.

A. DULUDE.

3 février. 129—de k

BOIS DE CHAUFFAGE et CHARBON

1,500 CORDES
DE
BOIS DE CHAUFFAGE
Première Qualité
A VENDRE A BON MARCHÉ
COMPRENANT:
ÉRABLE, BOULEAU et ÉPINETTE ROUGE

AUSSI, une Grande Quantité de BOIS DE CHAUFFAGE recemment achetée du Gouvernement Impérial.

Tout ce Bois est vendu en telle quantité qu'il plaira aux acheteurs et est délivré dans n'importe quelle partie de la Cité.

Le CHARBON LEHIGH de première qualité délivré avec un certificat comme quoi il a été pesé dans les balances publiques.

On peut s'en procurer aux places suivantes:
389 RUE CRAIG, coin de la Rue Sanguinet.
297 RUE STE. MARIE, vis-à-vis l'église Molson.
113 RUE CRAIG, coin de la Rue St. Ignace.

JORDAN & BENARD.

10 Janvier, 1871. 104—tm

CIGARES "CABLE"

AVIS.

Le soussigné se permet d'attirer l'attention des amateurs de Cigares sur les Cigares estampés fabriqués en cette Ville et imitant le CIGARE "CABLE." La Cour de Chancellerie, à Toronto, lui a accordé l'année dernière une injonction contre un fabricant qui imitait les "CABLE." Malgré cette injonction, d'autres continuent encore la même chose.

Ceux qui ne sont pas connaisseurs ou qui ne soupçonnent rien, prennent ces imitations pour le vrai Cigare. Voici la différence qu'il y a entre les deux:

Avec le vrai Cigare l'estampe est sur le *Cigare même*, tandis que les Cigares d'imitation n'ont qu'une estampe imprimée sur un morceau de papier brun très-mince et collés sur le Cigare.

Afin de ne pas être induits en erreur, les acheteurs nous feront le plaisir de remarquer que chaque vrai Cigare est estampé en or

"S. DAVIS CABLE,"

et que le couvercle de la boîte est aussi marqué "CABLE." et que les étiquettes sur la boite et au dedans, portent les Médailles accordées aux Expositions Canadiennes, et à l'Exposition Universelle de Paris de 1867.

S. DAVIS,
No. 18, Rue de l'Hôpital.

Montréal, 10 Janvier 1871. 112—um

Sardines sans arêtes,
Sardines avec arêtes,
EN BOITE ¼ do, ½ do.
Champignon au naturel,
Petits Pois au Naturel,
Truffes du Perigard,
Paté de Foie Gras de Strasbourg,
Civiare de Russie,
CHEZ,
DUFRESNE & McGARITY

Entrepôt Royal de Thé et de Café,
221, Rue Notre-Dame.

28 Janvier. 119—r

Avantage offerts aux Voyageurs

A

JOLIETTE & L'ASSOMPTION.

M. JOSEPH DESCHAMPS, hôtelier, de Joliette, et M. FRANÇOIS VALLÈRE, hôtelier, de l'Assomption, se sont associés pour tenir une

DILIGENCE

entre Joliette, l'Assomption et Montréal durant CET HIVER la Diligence partira de Joliette tous les DIMANCHE à huit heures et demi du matin, et repartira de l'Assomption à l'hôtel de M. François Vallière à une heure de l'après-midi, et repartira de Joliette tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS de chaque semaine à cinq heures du matin, arrêtera à l'Assomption à l'hôtel de M. François Vallière, d'où elle partira à huit heures et demie du matin chacun des dits jours pour Montréal, touchera un instant à l'hôtel Robert, à St. Paul l'Ermite, et au Bout-de-l'Isle à l'hôtel Bonenfant.

La diligence laissera Montréal en partant de l'hôtel de M. Courville, vis-à-vis le marché Bonsecours, et à l'hôtel de M. Roi tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à deux heures de l'après-midi, pour revenir à l'Assomption chez M. François Vallière, d'où elle gaguera Joliette le soir de ces dits derniers jours; en revenant elle arrêtera aussi au Bout-de-l'Isle et à St. Paul l'Ermite. Une voiture laissera Montréal tous les samedis à deux heures de l'après-midi pour l'Assomption. Les propriétaires tiendront à leurs hôtels respectifs des voitures et des chevaux *extra*, que les passagers pourront se procurer en tout temps pour les conduire en quelque lieu où ils désireront aller. Les propriétaires prient les passagers de les avertir quand les conducteurs manqueront de politesse ou tiendront un langage inconvenant. Les passagers pourront se procurer aux hôtels respectifs des propriétaires tout le confort désirable.

PRIX DU PASSAGE.

De Joliette à l'Assomption, aller et retour...$1.50
De l'Assomption à Montréal, aller et retour.. 1.00
De St. Paul l'Ermite à Montréal, aller et retour 0.80
Du Bout-de-l'Isle à Montréal, aller et retour. 0.60

JOSEPH DESCHAMPS,
FRANÇOIS VALLIÈRE,
Propriétaires.

114—um

ASSEMBLEE

DES

MARECHAUX - FERRANTS.

Une Assemblée des MARECHAUX-FERRANTS de la Cité de Montréal a eu lieu le 21 courant pour prendre en considération les prix actuels pour ferrer les chevaux, et les trouvant trop bon marché

Il a été résolu que les prix suivants seraient chargés le et après le PREMIER de FÉVRIER 1871:—

Quatre fers neufs..........$ 1.50
Pour relever les fers........ 75
Chevaux ferrés à l'année 16.00

Montréal, Janvier, 1871. 117—m

NOUVEAU COURS

DE

LANGUE ANGLAISE

SELON LA

Méthode d'Ollendorff

A l'usage des Ecoles, Académies, Pensionnats et Colléges.

2e Édition, revue et corrigée.

Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

1 Volume in-12, de 240 pages.

PRIX, solidement cartonné, $4 la douzaine

La méthode d'Ollendorff est populaire en Europe et aux Etats-Unis depuis trente ans, et toutes les personnes qui en ont fait usage s'accordent à reconnaître sa supériorité sur toutes les autres méthodes en usage pour l'enseignement des langues. Jusqu'ici, malheureusement, il n'existait aucun ouvrage basé sur cette méthode et adapté à l'usage des Français qui veulent apprendre l'anglais. LE NOUVEAU COURS est venu remplir cette lacune; aussi a-t-il reçu dès son apparition le plus sympathique accueil du public.

La vente de 5,000 exemplaires de cet ouvrage dans l'espace de deux ans, son approbation immédiate par le Conseil de l'Instruction Publique et son adoption par les premières institutions du pays, parlent éloquemment en faveur de son mérite. La modicité du prix du NOUVEAU COURS DE LANGUE ANGLAISE le met à la portée de toutes les bourses; cet ouvrage devrait se trouver dans toutes les maisons d'éducation et les écoles où l'on enseigne l'anglais.

A Vendre chez

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS
Libraires-Imprimeurs,
237 & 239, Rue St.-Paul.

Montréal, 21 Janvier 1871. 114

LIVRES SCIENTIFIQUES

Pelouze et Fremy—Chimie Organique, 3 in-8. $12.00
Jamin—Cours de Physique de l'Ecole Polytechnique, 3 in-8.... 8.50
Quetelet—Eléments d'Astronomie, in-12..... 0.90
Basset—Guide théorique et pratique du Fabricant d'Alcools et du Distillateur, 2 in-8.... 5.25
Muller—Manuel du Brasseur, guide théorique et pratique de la fabrication de la Bière, in-8.... 2.25
Manuel de l'Ingénieur mécanicien, in-18 rel. 0.60

Bibliothèque des Merveilles, Ouvrages illustrés d'un grand nombre de vignettes, in-12 bro., 50 cts.

Radau—Acoustique, ou les phénomènes du son.
Lacombe—Armes et Armures.
Zurcher et Margollé—Ascensions célèbres.
Marion—Ballons et Voyages Aériens
Fonvielle—Eclairs et Tonnerre.
Cazin—Forces Physiques.
Zurcher et Margollé—Les Météores
Marion—L'Optique.
Sauzay—La Verrerie, etc., etc.

Bibliothèque de la Science Pittoresque, Ouvrages illustrés de plusieurs gravures, in-12 bro., 30 cts., contenant:

Guillemin—La Lune.
Laurencin—L'Etincelle Electrique.
Benoist—Les Grands Phénomènes de la Nature.
Papillon—Histoire d'un Rayon de Soleil.
Lockert—La Vapeur et ses merveilles.
Joyeux—Précis de Chimie Industrielle, 2 in-8. 6.75
Dupuis—Tableau de Logarithmes, in-18 rel.. 0.67

Un bel assortiment de Calendriers Parisiens à effeuiller pour 1871.

J. B. ROLLAND & FILS,
12 et 14, Rue St. Vincent, Montréal.

28 Janvier. 119—r

EXTRAIT

DU

LIVRE DE RENVOI

DES

Quartiers Ste. Anne, St. Antoine, St. Laurent, Ouest, Centre, Est et St. Louis

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL.

PAR

L. W. SICOTTE.

PRIX,	Quartier Ste Anne...........	$2.00
"	Quartier St Antoine........	2.00
"	Quartier St. Laurent........	1.00
"	Quartier Ouest............	0.50
"	Quartier Centre............	0.50
"	Quartier Est..............	0.50
"	Quartier St. Louis..........	1.00

En vente chez les libraires suivants: J. B. Rolland & Fils, A. Doutre & Cie., Fabre & Gravel, E. Chapleau, et à ce Bureau.

21 Décembre. 87

SOUS PRESSE

La Bibliothèque du Code Civil

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

(*Ci devant Bas-Canada.*)

OU

RECUEIL offrant les commentaires et les opinions des plus célèbres jurisconsultes et praticiens tant anciens que modernes; les dispositions des lois romaines et coutumières, ainsi que le texte de divers arrêts, édits, ordonnances et statuts, le tout coordonné et cité au long sous chaque article du Code;

Comprenant entre autres matières:

1o. Le Texte du Code en Français et en Anglais.

2o. Les rapports ou observations soumis au gouvernement par MM. les Commissaires chargés de la codification.

3o. Le texte des autorités auxquelles réfèrent ces Messieurs, à l'appui des diverses parties du Code, et

4o. Des tables de concordance entre le Code Civil du Bas-Canada et ceux de la France et de la Louisiane.

Cet ouvrage paraîtra tous les trois mois, par livraison d'environ 200 pages, et formera 4 volumes d'à peu près 800 pages par volume. Le prix de chaque livraison sera d'un dollar payable sur réception.

PAR

MM. CHS. C. DE LORIMIER ET CHS. A. VILBON

AVOCATS.

12 Janvier. 103

AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'annoncer au public qu'il SOIGNE et GUERIT le MAL DE MATRICE sans remède et sans causer la moindre douleur, et en garantit la guérison, quelqu'en soit la gravité.

ANTOINE ST. JEAN,
565 rue Ste. Marie Montréal.

21 sept.

Vente par Autorité de Justice.

LICITATION VOLONTAIRE.

Sera vendu par Encan Public, au dernier et plus haut enchérisseur, au bureau de F. A. QUINN, Ecr., Avocat, numéro 33, rue St. Jacques, ci-devant Petite rue St. Jacques, en la cité et district de Montréal, MERCREDI, le VINGT-DEUXIEME jour de FÉVRIER courant 1871, à ONZE heures de l'avant-midi, l'IMMEUBLE ci-dessous décrit, dépendant de la communauté ci-devant existant entre feu JOHN O'CONNOR, en son vivant de la cité et district de Montréal, tailleur, et Dame MARGARET DREW, son épouse, savoir:

Tout ce LOT DE TERRE ou EMPLACEMENT, situé dans l'arrière fief Nazareth, en la cité de Montréal, et connu et désigné sur le plan du dit arrière fief sous numéro 469, contenant 40 pieds de front sur 90 de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, borné en front par la rue Colborne, en arrière par le lot numéro 558, d'un côté par M. Deneen, de l'autre côté par M. Tabb, avec une maison en bois à deux étages et autres bâtisses dessus construites, et connu et désigné sur le Plan Officiel et le Livre de Renvoi du Quartier Ste. Anne, sous le numéro mil quatre cent soixante et sept (1467.)

Les conditions seront publiées le jour de la vente, ou pourront être connues en faisant application à

F. A. QUINN, Avocat.
No. 33, rue St. Jacques.

Montréal, 1er Février 1871.—128

AVIS.

AVIS est par le présent donné que MERCREDI, le PREMIER jour du mois de MARS, à ONZE heures de l'avant-midi, seront vendus par autorité de justice, à la salle d'encan de JOHN J ARNTON, Ecr., Encanteur, au No. 79 de la rue St. Jacques, au plus offrant et dernier enchérisseur, les IMMEUBLES suivants, et les parts de Banque ci-après désignées, possédés par différents héritiers, en commun avec les enfants mineurs issue du mariage de feu THOMAS ROSS WHITEHEAD, en son vivant marchand de la cité de Montréal, avec Dame GRACE CATHERINE CORMACK, savoir:—

1o. UN MORCEAU DE TERRE dans la dite Cité de Montréal, de la contenance de soixante-deux pieds, quatre pouces sur la Rue Jacques-Cartier, et soixante et un pieds, huit pouces en arrière contigu à la propriété appartenant à un nommé Mathew McCrum; le tout mesure française tel qu'il appert par le mesurage qui en a été fait par André Trudeau, arpenteur privé, le 27 Juillet 1841, borné en front par la dite Rue Jacques-Cartier; en arrière par la propriété de James Strethers ou ses représentants; et d'autre côté par un nommé O'Brien, avec une maison en bois à un étage, à trois logements et dépendances en arrière.

2o. Un LOT DE TERRE situé sur la Côte à Barron, du côté sud de la rue Sherbrooke de cette ville, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du quartier St. Laurent, sous le numéro cent quatre-vingt-un (No. 181) contenant huit mille trois cent cinquante pieds en superficie; borné en front par la rue Sherbrooke, en arrière par une ruelle, d'un côté par le numéro cent quatre vingt, et de l'autre côté par le numéro cent quatre vingt deux du dit plan officiel, avec deux maisons en pierre à deux étages dessus construites, et toutes les dépendances, droits et privilèges y attenant.

3o. DIX-SEPT PARTS et trois cinquièmes de part de la Banque de la Cité, corps politique et incorporé, ayant son principal établissement en la dite cité de Montréal.

Pour les conditions de la vente, s'adresser à JOHN J. ARNTON, Encanteur, ou au soussigné.

R. BEAUFIELD, N. P.,
No. 60, rue St. Jacques.

Montréal, 9 février 1871.—185 ts B

Attention à la Contrefaçon

S. B. SCOTT & CIE. informent respectueusement le public et toutes personnes qui auraient besoin de bons Moulins à Coudre, qu'ils sont les seuls agents à Montréal des célèbres machines WHEELER & WILSON, et ils les préviennent en même temps d'être en *garde contre les imitations et contrefaçons* qui se vendent à prix réduits.

Les véritables machines ont le nom de WHEELER & WILSON gravé sur la platine, et aussi un médaillon doré de la manufacture, incrusté sur chaque moulin.

DÉPOT GÉNÉRAL: 282 et 284, rue Notre-Dame, Montréal.

11 février.—m k 131

EMULSION PANCREATIQUE

POUR

LE TRAITEMENT DE LA CONSOMPTION

"Le 14 Octobre, la patiente commença à prendre une Emulsion Pancréatique (Savory & Moore) en deux cuillérées à thé, deux heures après diner et souper. Je ne puis décrire mieux ses effets qu'en disant que cela semblait *opérer comme un charme*. La toux devint moins violente, la froide transpiration de la nuit diminua, la respiration devint beaucoup plus facile, et tellement qu'elle pût se coucher et dormir le soir, ce qu'elle n'avait pu faire depuis quelque temps, les douleurs se calmèrent tellement qu'elle aurait pu se dispenser de prendre la potion anodine: le pouls battait graduellement de 130 à 70 et devint plus fort et plus régulier. Elle augmenta en pesanteur et devint robuste et sa force lui revint par degrés."—Journal sur la "Phthisie Pulmonaire" par le Dr. Kinkead, Presse Médicale et Circulaire, 20 février 1868.

SEULS AGENTS,
FRANCIS CUNDILL & CIE.,
32, rue Lemoine.

9 février.—129 da k

BREVETS D'INVENTION.

Le soussigné ayant établi au Siége du Gouvernement, à Ottawa, une Agence pour l'Obtention de Brevets d'Invention, l'enrégistrement des Marques de Commerce et de Bois, Dessins de Fabrique, Droit d'Auteur, &c., au Canada et aux Etats-Unis, (où les Canadiens peuvent maintenant obtenir des Patentes aux mêmes taux que les Américains), espère, en sa qualité de *seul Agent Canadien-Français*, obtenir l'encouragement de ses compatriotes. Sa position et ses relations avec les meilleurs Agents de Washington, lui permettent d'offrir de grands avantages à ses clients.—Lois des Brevets, etc., et Circulaires fournies *gratuitement*.—Plusieurs Brevets importants à vendre.

T. G. COURSOLLES.

déc.—74 r

AVIS.

Toute personne ou personnes endettées envers feu ANTOINE IYRIE COUILLARD, ou ayant des réclamations contre lui, sont priées de venir payer ou produire leurs comptes jusqu'au 25 courant, chez J. AUG. COUILLARD, 281 et 285, rue St. Paul.

11 février.—u k 131

A VENDRE

1o. UNE PROPRIÉTÉ avec MAISON, située sur la Rue St. Bonaventure, Nos. 163 et 161.

2o. UN LOT VACANT, Rue du Cimetière, en face de la Rue du Palais.

3o. UN LOT VACANT, Rue St. Urbain, en face du Parc projeté. Titres parfaits.

Pour les conditions, s'adresser à

FRS. BENOIT,
21, Rue des Allemands.

Ou à

A. BENOIT,
23, Rue St. Gabriel.

5 Janvier 1871. 101—jk

A VENDRE

L'Une des plus belles terre de l'Isle Jésus, située au village Ste. Rose, contenant 130 arpents de terre, d'une largeur de trois arpents et d'une profondeur de quarante arpents, le tout en culture. C'est l'une des meilleures terres à jardinage et à blé dans un ordre splendide. Il y a de plus une maison en pierre, une autre petite en bois, une remise, écurie, étable, granges, un jardin avec de magnifiques érables.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux à

L. P. BELAIR.

9 Février 130—dz p

A VENDRE

L'une des plus belles propriétés en Canada, contenant 300 âcres de terre en un bloc, d'une largeur d'un demi mille et d'une profondeur d'un mille, le tout en culture. C'est l'une des meilleurs terres à blé dans un ordre splendide et qui conviendrait pour une ferme modèle; elle est à 12 milles de Montréal, sur le chemin de péage de la Rivière des Prairies. Il y a de plus une Maison en Pierre, un Hangard, une Glacière, un Verger, un Jardin avec de magnifiques Arbres Fruitiers, deux Caves pour Plantes, trois Etables, une grande maison double pour le fermier. Dans le jardin croissent des fraises, des framboises et des pommes. 50 âcres ont été labourés et le reste le sera en Mai. La récolte de Foin cette année a été de 16,000 bottes. Le terrain est à un demi-mille de l'embarcadère du vapeur le *Terrebonne*. Titres incontestables.

Pour plus amples informations s'adresser à

HENRY J. MEYER,
Notaire.
North British Chambers,
Rue de l'Hôpital, Montréal.

21 Janvier—116

A VENDRE

UNE BELLE PROPRIETE pour le Commerce située sur la Rue St. Joseph, 84 pieds de front sur 175 pieds de profondeur.

PLUSIEURS BONNES TERRES sur le Fleuve St. Laurent, Paroisse de la Longue Pointe, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont commues.

TROIS MAGNIFIQUES LOTS de 3, 5 et 4 arpents, sur le Fleuve St. Laurent, Longue-Pointe, à un mille de la ville

UNE BELLE TERRE, aux Rapides de Chambly, avec MAISON en brique à deux étages de première classe, Grange, Etable, &c.

UNE SUPERBE TERRE à Nicolet avec Maison, Grange, Etables, &c, 110 arpents.

UNE AUTRE à St. Simon, 220 arpents, 9 milles de St. Hyacinthe.

TROIS AUTRES BELLES TERRES à St. Laurent, trois milles de la ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

HENRY J. MEYER, Notaire.
North British Chambers, rue de l'Hôpital, Montréal.

85—r

BUREAUX D'AFFAIRES A LOUER

NO. 27 & 29, RUE ST. GABRIEL

Entre les Rues Notre-Dame et St. Paul.

Pour Avocats, Notaires, Architectes, Collecteurs, Agents de Propriété et de Marchandises &c., dans la bâtisse ci-devant occupée par MM. Moreau & Ouimet. Bureaux de toute grandeur à prix modéré. Grande VOUTE DE SURETÉ contre le feu, COFFRE-FORT, Salamandre à la disposition des premiers locataires.

Possession immédiate.

JOSEPH C. ROBILLARD,
No. 28 et 29 Rue St. Gabriel.

14 Janvier. 107

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre.

LA DISTILLERIE sur la RUE JACQUES-CARTIER, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.

Juillet 252

CHAMBLY

Succession de Feu Antoine Louis Fréchette, Ecuier, en son vivant Commerçant de Chambly.

A Vendre ou a Louer

L'Etablissement de Commerce du dit feu M. Fréchette, au Bassin de Chambly, l'un des plus avantageusement situés, ayant logement confortable, et dépendances très-étendues, comprenant de vastes Hangards, Boulangerie, Grange, Ecuries, Glacières, et un Grand Jardin.

Il sera aussi disposé de son Fonds de Commerce qui est très considérable.

Offert de plus en Vente, SIX BELLES TERRES et CINQ EMPLACEMENTS en la dite Paroisse de Chambly.

Prix, Termes et Conditions, des plus raisonnables et faciles.

S'adresser sur les lieux au soussigné, subrogé tuteur des Mineurs et Procureur de la Veuve.

E. H. FRÉCHETTE.

Chambly, 6 Février, 1871. 129—B um

Aux Propriétaires et Créanciers Hypothécaires.

En vertu des articles 2172 et 2173 du Code Civil, tout droit réel de propriété ou d'hypothèque sur des biens-fonds situés dans les circonscriptions dont les cadastres sont en force en cette ville, doit être renouvelé dans un délai fixé après le dépôt de ces cadastres pour être sauvegardé.

Le soussigné informe respectueusement les parties intéressées qu'il est prêt à entreprendre ces renouvellements. Ayant son bureau dans la même bâtisse que le cadastre, il pourra apporter à cette entreprise toute l'exactitude possible.

A. D. JOBIN,
Notaire et Commissaire,
No. 3, Côte de la Place d'Armes.

9 février.—130 se k

A PRETER,

DIVERSES SOMMES D'ARGENT, de £500 et au-dessus, sur bonnes propriétés de ville.

AUSSI,

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de Ville et de Campagne A VENDRE.

CONSTITUTS, petit et gros, achetés à escompte.

PAPINEAU, PAPINEAU ET DURAND,
Notaires Publics,
31, Petite Rue St. Jacques, (en haut

8 octobre.

A LOUER

QUATRE MAGASINS à TROIS ÉTAGES situé sur la rue Gosford, vis-à-vis le Champ de Mars.

En outre, cette BELLE MAISON, sur la rue Notre-Dame, ci-devant la résidence de feu l'Honorable DENIS BENJAMIN VIGER avec le jardin formant partie de ces dépendances, cette maison offre toutes les commodités désirables.

S'adresser à

C. S. CHERRIER,
No. 14, rue St. Vincent.

Ou à

H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 56, rue St. François-Xavier.

10 février—130

A LOUER

Des SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le soussigné jusqu'au 23me jour de Février courant, à MIDI, pour le loyer, jusqu'au 1er Mai 1872, de ces MAGASINS, formant le coin des rues St. Sacrement et St. Alexis, et étant les Nos. 45 et 47, rue St. Sacrement, et 4 et 6, rue St. Alexis, ci-devant occupés par feu HUGH FRASER.

Les soumissions devront être adressées aux soins de l'Hon. J. J. C. ABBOTT, C. R.

J. J. C. ABBOTT, }
F. W. TORRANCE, } Curateurs.

Montréal, 7 février 1871.—129 jlm

A LOUER

Une des VILLAS Rolland à Hochelaga comprenant 12 appartements, dont les commodités intérieures et les dépendances extérieures en font une résidence de première classe.

S'adresser à

J. B. ROLLAND & FILS,
12 et 14, Rue St. Vincent.

12 Janvier. 121—um k

A LOUER

DEUX RÉSIDENCES de première classe, sur la Rue St. Antoine, PLACE PREVOST, No. 251, dernièrement réparées, et ayant un système de chauffage à air chaud, No. 253, occupée actuellement par H. L. Routh, Ecr., contenant toutes deux toutes les commodités désirables et dans le dernier goût.

—AUSSI,—

Un Magasin avec bâtisses en arrière, occupées actuellement comme Magasin d'Epiceries par MM. Senécal, Cadieux & Cie, Place Jacques-Cartier.

S'adresser à

AMABLE PREVOST.

21 Janvier. 118—j k

A LOUER

UNE MAISON à trois étages située au coin des Rues Desrivières et Bonaventure en face du Dépôt du Grand-Tronc, un très bon site pour y tenir un Hôtel.

UN MAGASIN ET LOGEMENT situé au coin des Rues St Joseph et Murray.

UN MAGASIN ET LOGEMENT situé sur la Rue Guy, Pointe St. Charles en face du marché. Une très bonne place pour y tenir un Hôtel.

UN MAGASIN ET LOGEMENT dans ce Block situé au coin des Rues Centre et Seigneurs, Pointe St. Charles.

PLUSIEURS CLOS A BOIS sur les Rues Bonaventure, St. Joseph, Murray & William.

S'adresser à

CHS. GARSAU,
No 55, Rue MacKay entre les rues Guy et Lamontagne, depuis 7½ à 9 heures A. M., et de 5½ à 8½ heures P. M.

20 Janvier. 118—m b

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 233 convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à

WELSH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite Rue St. Jacques.

Avril—173 B

A LOUER

LES MAGASINS formant l'encoignure des Rues St. Paul et des Commissaires et Ruel et St. Dizier, occupés actuellement par M. V. Hudon, Ecr., et ci-devant par MM. Thomas, Thibaudeau & Cie. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à

L. BEAUDRY,
Rue St. Jacques, 7.

14 Février 1871. 133

A Louer

Le MAGASIN No. 215, Rue Notre-Dame, présentement occupé par le soussigné. Aussi le LOGEMENT au-dessus du Magasin, avec entrée privée sur la rue St. Gabriel. Loyer très bas pour un bon locataire.

S'adresser à

E. G. MELLOR,
215, rue Notre-Dame.

E. G. MELLOR, BIJOUTIER

Déménagera en Avril

Au No. 283, RUE NOTRE-DAME, vis-à-vis le Magasin de MM. H. & H. Merrill.

28 Janvier. m k—119

A LOUER.

MAISON, rue Bonsecours, EMPIRE SALOON.

S'adresser à

M. LAFLAMBOISE,
54, Petite Rue St. Jacques.

1er Février 1871. 128—j k

A VENDRE OU A LOUER

DES MAISONS et BUREAUX en parfait état; le bureau sur la Place d'Armes et les Maisons avec de superbes jardins sur les Rues Sherbrooke et St. Laurent, (dans le Village St. Jean-Baptiste), et sur les Rues Ste. Marie et St. Dominique, à des prix très réduits.

S'adresser à

P. A. FAUTEUX,
Place d'Armes, No. 12.

3 Février. 129—r

Hotel du Peuple à Louer.

CE MAGNIFIQUE HOTEL, maintenant occupé par M. Daniel Murray, faisant front sur deux rues, Nos. 264, Rue St. Paul et 163, Rue des Commissaires, en face du débarcadère des Vapeurs de la Compagnie du Richelieu.

Pour les conditions s'adresser à

GAUCHER & TELMOSSE,
No. 296, Rue St. Paul.

N. B.—Cet hôtel que l'on peut louer à un prix très raisonnable, se trouve dans un des centres les plus avantageux de Montréal, étant à quelques portes du marché Bonsecours.

2 février 1871.—j 129

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE. Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, &c.
63, Rue St. François-Xavier.

1 octobre—253

Rapports et Reproductions

Faux Monnayeurs.

On nous a montré une ignoble circulaire envoyée des Etats-Unis à différents citoyens du Canada dans le but de leur extroyer quelqu'argent. Pour l'amusement de nos lecteurs, nous le reproduisons en entier. C'est un M. Titus, de New-York, qui se permet ces jolies choses.

Cette circulaire que nous vous adressons devra être détruite aussitôt que vous l'aurez lue; nous comptons sur votre prudence et votre discrétion.

Cette précaution est plutôt nécessaire pour le lecteur que pour nous. Ce n'est pas à tout le monde que nous voudrions transmettre un document rempli de suggestions si lucratives et si franc dans son caractère; en conséquence, nous en publions un petit nombre, afin de ne dévoiler nos plans qu'à ceux à qui nous pouvons avoir confiance.

Vous êtes de ce nombre très-limité. Nous vous croyons capable de garder un secret, et surtout un secret qui vous conduira à la fortune.

Soyez fidèle à vous-même et vous le serez pour nous.

Ne révélez jamais le contenu de cette lettre, ni à votre femme, ni à votre plus intime ami. Avec ces recommandations de garder un secret inviolable, nous vous initierons à notre plan d'opérations, par lequel vous pourrez accomplir votre désir le plus ardent d'avoir de l'argent.

Nous avons en mains, avec les moyens d'en multiplier le nombre, un montant considérable de *souverains*, que nous avons fabriqués dans le dessein de les faire circuler dans la Grande-Bretagne et au Canada; ils ont une telle perfection, et possèdent si bien le poids, la couleur, le son, et résistent tellement à l'action des expériences au moyen de l'acide qu'ils peuvent tromper les hommes les plus habiles, et que la découverte de ces monnaies est presqu'audelà des limites de la possibilité.

La seule différence qui existe entre nos souverains et l'argent légal du royaume, est d'une nature à échapper invariablement à l'œil. La voilà: Notre Souverain est un douzième plus épais que le véritable souverain.

Ceci provient de ce que l'Aluminium étant la substance qui les compose exclusivement, est exactement un douzième plus léger que l'or, nous avons été obligés de leur donner une épaisseur plus grande, afin d'obtenir le poids requis.

Ce n'est là cependant qu'un léger défaut; car si nous superposons 12 de nos souverains au-dessus des uns des autres, ils seront égaux en hauteur à 13 souverains légaux.

Mais on peut faire passer quatre ou cinq de ces monnaies sans crainte d'être découvert, mais il ne serait pas prudent d'en échanger un grand nombre à la fois. Sous tous les rapports notre monnaie est absolument parfaite; et pour la lui donner, nous avons engagé, moyennant un salaire généreux, une personne qui a travaillé pendant dix-huit ans dans une fabrique anglaise, comme monnayeur; tous nos souverains sont faits sous sa direction et surveillance immédiate. L'aluminium dont ils se composent a été découvert dans la Vallée de Peresonk, dans les montagnes rocheuses; dans les commencements, non-seulement les mineurs, mais même ceux qui achetèrent ce métal précieux pour de l'or pur, s'y trompèrent; et on peut s'imaginer combien grande fut la joie des personnes qui découvrirent ce métal, quand ils atteignirent une couche de ce métal de trois pouces d'épaisseur. Nous avons, en relation avec quelques-uns des principaux bijoutiers des Etats-Unis, à la nouvelle de la découverte de ce métal, envoyé un agent, et moyennant une somme considérable, nous avons acheté le terrain sur lequel se trouvait ce métal. Nous avons aussi acheté pour une autre somme encore plus considérable le secret le plus absolu de la part de ceux qui en avaient fait la découverte. Pendant les neuf derniers mois, ces bijoutiers ont employé cet aluminium pour fabriquer des montres, des bijouteries, etc., dans le style le plus élégant et le plus à la mode; ils vendent même ces bijoux à des hommes experts comme étant d'or pur. Cet aluminium conserve sa couleur dans tous les climats, résiste aux épreuves avec les acides, enfin il est de l'or sous tous les rapports, excepté en valeur. Il peut se faire que vous ayiez des objections à manipuler ces souverains contrefaits, à raison du danger d'être découvert, mais nous voyons que de telles craintes sont sans fondement, pour les raisons suivantes:

D'abord, les autorités, pour vous condamner, seront obligées de prouver que vous connaissiez que ces souverains étaient contrefaits.

Si vous brûlez cette circulaire dès que vous l'aurez lue, toute preuve sera hors de leur atteinte. Tout ce que vous avez besoin de garder est notre liste des prix du tabac que nous avons expédié en grande quantité dans toutes les parties de l'Europe pendant nombre d'années.

Ensuite, il sera nécessaire de prouver comment ces souverains sont venus en votre possession.

Il sera impossible, d'après la manière ingénieuse avec laquelle nous les expédions, que personne autre que vous et nous sache ce que le paquet contient réellement. Aux Etats-Unis, nous n'avons rien à craindre des autorités anglaises, car leurs lois sur ce sujet ne sont pas de force ici et d'autre part nos propres autorités ne peuvent nous inquiéter pour contrefaçon des monnaies d'aucun pays étranger. Ainsi, nous qui vendons et vous qui achetez, sommes en sûreté en autant que nous gardions notre propre secret. Il pourrait vous paraître curieux de savoir comment nous savons votre nom et votre adresse et avons en vous assez de confiance pour vous envoyer une circulaire d'un caractère aussi particulier. Votre nom, comme étant celui d'une personne digne de confiance, nous a été envoyé par notre agent qui voyage actuellement en Canada et qui est chargé de nous transmettre les noms de toutes les personnes qui, dans son opinion formée et d'après les renseignements obtenus d'une manière particulière, seraient disposées à disposer de notre argent. Nécessairement, il ne met personne dans le secret de ses fonctions, mais étant un des plus habiles agents en Amérique, il sait comment obtenir toutes les informations nécessaires sans se trahir. Il voyage en Canada depuis trois mois,—et vous l'avez sans doute rencontré, peut-être avez-vous conversé avec lui,—et durant ce temps, il a échangé un montant considérable de nos souverains dans plusieurs bureaux de courtiers, banques et magasins, payant en outre toutes ses dépenses de voyage et personnelles avec ce même argent, et il nous assure qu'il n'a jamais eu connaissance qu'on ait refusé un seul de nos souverains. Cependant, il n'en écoule jamais plus de quatre à cinq dans un endroit en même temps, de crainte que la légère différence dans l'épaisseur ne soit découverte, ce qui pourrait peut-être éveiller l'attention et provoquer des remarques qui mettraient tous les boutiquiers sur le qui-vive. Si on s'en sert avec discernement et si on les écoule avec prudence, on peut disposer de n'importe quel montant sans aucun risque quelconque et le secret peut être gardé parmi nous jusqu'à ce que nous ayions fait notre fortune. Nous avons mis l'échelle suivante des prix auxquels nous vendons nos souverains:

20 Souverains	.....	$20	$10 pour être payés à l'ordre ;	les autres $10 en 30 jours
31	"	30	15	15
42	"	40	20	20
53	"	50	25	25
64	"	60	30	30
75	"	70	35	35
86	"	80	40	40
97	"	90	45	45
108	"	100	50	50
216	"	200	100	100
330	"	300	150	150
440	"	400	200	200
550	"	500	250	250

On n'enverra pas plus de 550 souverains en une seule fois à la même personne de crainte qu'elle ne soit pas prudente et les écoule trop rapidement, éveillant ainsi les soupçons, car ou les échangé, si aisément que quelques personnes pourraient devenir trop avides et gâter l'affaire. Afin d'éviter tout soupçon, nous avons adopté le mode suivant d'empaqueter et d'expédier. Une petite boite est remplie de notre tabac à fumer dans laquelle les souverains sont placés de manière qu'ils ne puissent venir en contact les uns avec les autres ou avec les cotes de la boite, afin d'empêcher aussi tout frottement. La boite est alors expédiée à l'adresse de la personne commandant un envoi de souverains par la compagnie de l'express, laquelle vous sera remise sur paiement du prix, ce qui tout au plus s'élèvera de six à dix chelins. Les droits seront payés par nous de ce coté ce qui empêchera la boite d'être ouverte à la maison de douanes en Canada parcequ'elle portera le sceau de la maison de douane, *droits payés*. Nous garantissons la livraison certaine de tous les paquets qui sont envoyés par nous sans être ouverts à la maison de douane canadienne, de sorte que vous n'avez pas besoin de craindre à ce sujet L'argent devrait être envoyé pour la moitié du montant de votre ordre dans une lettre enregistrée lorsqu'il sera expédient. Envoyez l'adresse correcte pour marquer la boite de sorte qu'il soit sûr que vous la recevies.

Troisième concert de M. Prume.

Le troisième concert de chambre donné par notre éminent artiste, M. Jehin Prume a eu lieu hier soir, dans la spacieuse salle des Artisans.

Si nous avons remarqué avec satisfaction que l'assistance était nombreuse, nous ferons aussi observer qu'elle était composée en grande partie de l'élite de notre société. C'est là un fait que nous aimons à constater et qui a bien ici sa signification.

M. Jéhin Prume a su s'entourer pour ces grandes soirées musicales de plusieurs artistes distingués et avec ces éléments de succès qu'il a su si bien réunir, il était impossible qu'il ne réussit pas.

Le premier morceau indiqué sur le brillant programme était une ouverture : « Gazza Ladra » par Rossini. Il a été exécuté par M. J. Prume, 1er violon, par M. Grunwald, 2eme violon, M. Warnecke, Tenor, M. Jacquard, violoncelliste, M. Mackenzie, flutiste et M. Eichorn qui tenait le piano. Cette œuvre remarquable parsemée de difficultés et de grandes beautés ou se révèle le génie du maitre a ete interprétée avec un ensemble et un effet saisissant.

Un air d'opéra « Der Freyschutz » de Weber, fut ensuite chantée par Delle Eastty avec beaucoup de grâce et de charme. Sa voix pure et riche est pleine de douceur et de flexibilité et s'élève jusqu'aux notes les plus élevées sans nuire à la justesse du son. Elle a reçu de nombreux applaudissements.

Un « concerto » pour violon de Bethoven avec accompagnement de piano, nous fut alors donné par M. Jehin Prume. La merveilleuse aisance avec laquelle il a interprété ce morceau et le charme de son entrainante exécution ont enlevé les applaudissements du public.

La chanson « Le retour du marin » de Curschen chantée par Delle Bethune fut bien goutée et applaudie.

La seconde partie du programme preludait par une " Quintette " de Mozart, jouée par MM. Prume, Grunwald, Kerry, Warnecke et Jacquard qui recueillirent cette fois encore de chaleureux applaudissements.

Delles Eastty et Bethune, dans leur charmante chanson " L'automne," furent applaudies à outrance et rappelées.

Mais le plus beau triomphe a été sans doute remporté par M. J. Prume dans son magnifique solo de violon. Dans ce morceau hérissé de difficultés, il a déployé les ressources de son beau talent et a accompli avec son archet, qu'il manie avec une si étonnante habileté, de véritables tours de force. L'auditoire enthousiasmé l'a rappelé et applaudi à tout rompre. M. Prume, revenu sur la scène, a joué un autre morceau qui a provoqué de nouveau une véritable tempête d'applaudissements.

Le bouquet de la soirée a été une ouverture "Euryanthe" de Weber, jouée par MM. Prume et Grunwald, dont le jeu a été fort remarqué, Kerry, Warnecke et Jacquard, qu'on aime toujours de voir figurer dans les concerts pour avoir le plaisir de l'applaudir.

Il était plus de dix heures lorsque s'éteignirent les derniers sons des harmonieux instruments.

Le concert d'hier soir a été un véritable succès et nous en félicitons M. Prume. Car il est certain que ces soirées où l'on y fait de la grande musique classique, contribuent beaucoup à l'épurement du goût musical. En effet, l'on apprend ainsi à se passionner non pas pour de légères productions d'auteurs souvent ignorés, mais pour les grandes œuvres empreintes du génie des Beethoven, des Rossini, des Mozart et de tant d'autres.

La Compagnie du Richelieu.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de cette Compagnie a eu lieu hier à 2 heures après-midi, après avoir lu le rapport des Directeurs et des Auditeurs sur les opérations de l'année dernière les résolutions qui suivent furent adoptées à l'unanimité.

1o. Proposé par Alfred Brown, Ecr., secondé par Sévère Rivard, Ecr., que le rapport des Directeurs dont on vient de faire la lecture soit reçu et adopté.

2o. Proposé par Henry Hogan, Ecr., secondé par Cyriac Chaput, Ecr., que les Messieurs suivants composent le Bureau de Direction pour l'année courante, savoir :

MM. John Pratt, William McNaughton, David Torrence, Adolphe Roy, Theodore Hart, Henry Starnes, Thomas Caverhill, J. F. Sincennes et Maurice Cuvillier.

3o. Proposé par William Minchin, Ecr., secondé par C. W. Schneider, Ecr. que MM. Chs Pilmsoll et J. A. Gravel soient nommés Auditeurs pour examiner les comptes de la Compagnie pour l'année courante.

Le dividende de dix par cent qui a été déclaré par les Directeurs le 9 du courant, sera payable aux actionnaires, au bureau de la Compagnie à demande.

Aussitôt après l'assemblée générale des actionnaires, les nouveaux directeurs se sont assemblés et ont réélu à l'unanimité : MM. John Pratt, président ; William McNaughton, vice-président ; puis ils ont procédé à la nomination des principaux officiers comme suit, savoir :

J. B. Lamere, Agent Général, J. N. Beaudry, Secrétaire-Trésorier. L. B. Voligny agent pour Montréal ; A. Desforges, agent pour Québec ; L. V. Blanchard, Intendant du département des provisions.

Joseph Mondor, agent pour Sorel, Théophile Bicard, comptable ; O. O. Desilet, agent pour Trois-Rivières ; J. B. Marchildon, agent pour Batiscan.

Les Capitaines Robert Nelson, J. B. Labelle Joseph Duval, Charles Davelny, F. Lamoureux L. H. Roy, F. X. Mailhot, Evariste Laforce et Régiste [illegible]raverse, et les *pursers*, Hartel Larocque, Emmanuel Crépeau, Jean Chapdelaine et L. N. Benoit.

LES BALLONS DIRIGEABLES.

Départ du premier ballon dirigeable. — (*Extrait* du compte-rendu de l'Académie des sciences du 9 janvier.)

M. Elie de Beaumont.—Je reçois de l'amiral Labrousse une lettre qui intéresse certainement l'Académie.

On sait que M. Labrousse est l'auteur de cet affût décrit récemment par M. Faye ; il a été déjà porté sur les listes des candidats à l'Académie. Il s'agit enfin d'une première tentative de direction des aérostats,qui paraît avoir été couronnée d'un plein succès.

Le ballon *le Duquesne*, de deux mille mètres cubes, est parti ce matin à trois heures un quart de l'atelier de M. Godard, à la gare d'Orleans,armé d'hélices construites par ordre de M. Dorian, ministre des travaux publics, d'après les plans de M. l'amiral Labrousse. Les personnes qui assistaient au départ ont jugé que l'appareil gagnait notablement sur la direction du vent régnant.

Il résulte d'expériences poursuivies en ce moment même par les ordres du ministre des travaux publics, sous la direction de M. Hervé-Mangon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qu'un ballon de 2,600 mètres cubes exige un effort de traction de 7 kilogrammes environ pour se mouvoir avec une vitesse de 1 mètre par seconde. D'autre part, les hélices de M. Labrousse manœuvrées par deux ou trois hommes, exercent un effort de traction de 7 à 9 kilogrammes, la traction étant mesurée directement sur la nacelle qui les porte.

Le ballon pourra donc prendre une vitesse relative de trois à quatre kilomètres à l'heure, et conséquence naturelle, revenir sur Paris en partant d'une ville convenablement choisie. La simplicité des hélices de M Labrousse,leur bas prix et la facilité de les appliquer à un ballon ordinaire, permettront de multiplier les voyages de retour pour Paris.

M Dumas—Le vent était à l'est et d'une vitesse d'environ 4 m à la seconde. Aussitôt que les hélices ont été mises en jeu,l'impression générale a été que le ballon s'orientait vers le sud. Donc, au lieu de tomber du côté des lignes prussiennes, tout porte à espérer que le *Duquesne* descendra vers Besancon ou en Suisse.

M. Faye.—J'ai assisté aux expériences des hélices de M. l'amiral Labrousse ; j'ai admiré les résultats obtenus, je suis heureux de rendre ce juste tribut d'hommages à l'un des hommes les plus éminents de la marine française. M. Labrousse ne s'est inspiré de personne. Il y a vingt-cinq ans que ses idées avaient été émises et son projet publié en entier dans une revue d'architecture. Nous avons vu nous-même le système si simple et si ingénieux de M. l'amiral Labrousse ; nous sommes heureux de pouvoir dire aujourd'hui que si le premier ballon est parti du sol français, le premier aérostat dirigeable sera parti le 9 janvier 1871 de Paris assiégé, c'est-à-dire du cœur même de la France envahie par l'ennemi.

COMMUNICATIONS.

L'ECHEVIN BASTIEN.

Monsieur le Rédacteur,

Il paraît que les ennemis de M. Bastien ont répandu le bruit qu'il n'avait pas su prévoir l'effet de la malheureuse motion de M. Betournay, qu'il avait voté en faveur de cette motion et que conséquemment il était opposé au vote du million.

En réponse à ces accusations, nous sommes autorisé à dire :

1o Que M. Bastien est en faveur du vote d'un million, tel que convenu à l'assemblée de la Maitrise St Pierre.

2o Que M. Bastien n'a pas secondé M. Bétournay.

3o Qu'il n'a pas voté en faveur de cette motion.

4o Qu'il en a prévu les effets et qu'il s'y est opposé, qu'il a insisté pour que le vote fut pris sur la proposition de M. David.

5o Que le vote n'a pas même été pris sur la motion de M. Betournay.

Tout rapport qui n'est pas conforme à ce que nous venons de dire est inexact et M. Bastien en fournira la preuve par des témoins irrécusables quand ses ennemis jugeront à propos de le rencontrer pour porter des accusations en sa présence au lieu d'attendre qu'il se soit retiré d'une assemblée et de profiter de son absence pour le calomnier.

...

Nos arrangements sont maintenant pris pour donner un rapport complet des débats de la prochaine session. Cédant au désir d'un grand nombre de personnes, nous recevrons des abonnements pour trois mois, temps probable de la session, à l'édition quotidienne, à commencer du 15 février prochain.

LA MINERVE

MERCREDI MATIN, 15 FEVRIER 1871

REMETTEZ L'EPEE DANS LE FOURREAU. } Ce sont encore les querelles religieuses qui tiennent le haut du pavé dans une certaine partie de la presse. En vérité, le Canada, doit être profondément sceptique et incroyant, puisque ceux qui passent pour les meilleurs catholiques du pays ne peuvent se défaire de tant de passion et de tant de haine entr'eux.

S'il était en notre pouvoir de faire un grand effort pour ramener le ton apostolique et l'esprit de l'Evangile dans ces bruyantes polémiques, nous le ferions certainement. Mais, nous n'avons ni la mission, ni l'autorité qu'il faut pour parvenir à ce but. Nous nous contenterons de regretter les violences de langage de toutes sortes qui se sont produites depuis quelques années dans la presse sous le prétexte de défendre ou d'expliquer les choses de l'église. Nous ne désirons pas plus nous épargner que les autres et si c'était à recommencer, quelque fussent les provocations qui nous seraient faites,nous tacherions d'y être indifférent et de laisser tomber tous ces défis stériles,toutes ces futiles accusations, qui n'ont produit que du trouble et jamais de résultat.

Est-il possible, que dans une communauté d'un million de catholiques, on ne puisse obtenir la concorde et que la seule animosité religieuse qui règne dans le pays ne soit pas entre catholiques et protestants mais entre deux camps catholiques !

On laisse passer inapperçues les accusations les plus injurieuses d'une certaine presse anti-catholique ; on n'a que de l'indifférence pour l'immense divergence d'opinions qui séparent les dénominations religieuses ; mais on prend feu pour la moindre nuance entre catholiques. Les distances de mille lieues ne sont rien : les espaces de quatre pouces deviennent un abîme. On traine l'ami qui n'est pas catholique à sa manière sur les tréteaux ; on le flétrit, on le soufflette, on le bafoue. Profonde inconséquence et désastreuse faiblesse !

Ce n'est pas assez que nous soyons environnés d'ennemis nombreux ; ce n'est pas assez que le catholique Bas Canadien soit jeté comme un oasis au milieu de la protestante Amérique, il faut encore nous affaiblir par la division, neutraliser notre activité, nous accuser mutuellement et donner à nos frères séparés le spectacle d'un acharnement qui doit faire naitre en eux de singulières idées sur notre sincérité et notre foi.

Le temps n'est-il pas arrivé de mettre de côté toutes les rancunes personnelles, toutes les considérations d'amour-propre, tous les petits désirs de satisfaction, afin de revenir ce que nous étions il y a quelques années : une population religieuse, paisible et unie ?

Dans la chaire de vérité, le ministre de Dieu nous apprend tous les dimanches que le catholicisme est une religion de paix et de charité ; et le restant de la semaine, la presse qui a la mission spéciale de continuer dans l'ordre social le sacerdoce du prêtre dans l'ordre religieux s'accorde le plaisir d'une sévérité sans exemple, flagellant, tranchant, fouettant sans miséricorde les individus, les autorités, les institutions catholiques.

Accordons pour un moment que l'intention soit bonne et que cette rigueur soit prise pour du zèle, à quoi veut-on en venir ? C'est vouloir acheter un peu cher l'avantage de prouver qu'on a de la doctrine, des ressources, des convictions et du courage. Pour le reste, les résultats sont nuls. Nous n'avons jamais entendu dire qu'on ait pu faire de conversions avec l'épée, ni que le sentiment public ait jamais été porté à voir le droit du côté de celui qui a voulu convertir avec l'épée.

Nous voulons bien croire que tout n'est pas parfait dans notre petite société et qu'à mesure qu'elle grandit, tout bon catholique doit travailler à épurer ses doctrines, et à détruire dans les esprits les germes de tout ce qui est vicieux. Nous voulons bien croire qu'il y a des tendances dangereuses parmi nous. La sûreté de la doctrine n'est pas chose facile à trouver, à moins d'études spéciales et approfondies, et pour notre part, nous pensons bien qu'il nous arrive parfois de faire erreur. L'infaillibilité n'est accordée qu'à un seul homme sur la terre à la fois. Mais, du moins, entre catholiques, devrions-nous espérer que cette tâche de surveillance mutuelle fut tempérée par la charité, et que la plus stricte discrétion ne permit au zèle de s'affirmer que dans l'urgence.

Nous sommes étonné de voir que la mission d'établir le niveau des idées religieuses et de donner à tous la doctrine hors de laquelle il n'y a pas de salut, soit sortie des attributs du corps ecclésiastique pour entrer dans ceux d'un corps mixte, où, du reste, domine le laïcisme.

Autrefois, nous avions nos évêques et nos prêtres, de qui nous recevions l'enseignement, aujourd'hui, nous avons la presse religieuse qui permet d'en montrer aux prêtres et aux évêques, et qui, dans la conduite du troupeau des fidèles, a remplacé la houlette du pasteur par le fouet du charretier.

De cet état de choses, il n'est sorti que du malaise. Cette presse fait bien de prêcher la soumission la plus complète à l'Eglise et à ses ministres ; mais elle fait mal quand elle donne elle-même le signal du soulèvement contre l'autorité des évêques ou des prêtres qui lui déplaisent. Pense-t-on qu'il est résulté quelque bien pour le public des efforts que l'on a faits pour détruire l'effet des deux lettres pastorales publiées dernièrement sur l'éducation ? Pense-t-on avoir édifié le public en tâchant de prouver que les opinions venant des théologiens de la Cour de Rome ne font pas autorité et qu'on peut toujours les obtenir par intrigue ? Pense-t-on avoir servi la religion en inventant un article de journal allemand pour jeter du discrédit sur les docteurs romains ? Pense-t-on avoir fortifié la foi de la foule en qualifiant de journaux perdus, vendus, fourbes, les feuilles qui ont soutenu les luttes les plus acharnées contre la libre pensée ? Pense-t-on avoir affermi la confiance des fidèles dans leurs prêtres en dénonçant des prêtres aussi saints que zélés ? Pense-t-on faire prospérer les intérêts de la religion en battant en brèche les hommes d'état les plus catholiques que nous puissions trouver dans le pays et dont l'affaiblissement ne profite qu'à l'école anti-religieuse qui monterait au pouvoir à leur place ? Pense-t-on convertir les indifférents ou les égarés en dénonçant les quelques bonnes institutions religieuses que possède le Bas-Canada ? Pourquoi venir dire à notre bonne population que la seule université catholique du pays enseigne l'erreur et mérite les censures de l'église ? Qui ne connaît les services rendus par l'Université Laval, l'Œuvre du Clergé, approuvée par tous les Evêques, particulièrement affectionnée de l'Archevêque qui vient de mourir et inspirée par le savant et pieux théologien qui vient d'être nommé au siège archiépiscopal, régie par des prêtres qui sont allés étudier la théologie à Rome ?

Cette grave dénonciation vient du champion le plus outré de la subordination religieuse : le *Journal des Trois-Rivières*. Il y a longtemps que ce journal se permet de damner tous ceux qui ne jouissent pas de son amitié. Aujourd'hui,c'est l'autorité religieuse que le *Journal* attaque de front, sur une question de doctrine. L'Evêque des Evêques en Canada, c'est donc la feuille des Trois-Rivières ? Encore un pas et nous arrivons au principe du libre examen : le protestantisme se coule dans les chaussures du *Journal*.

Avec ce système, que va devenir la foi de notre population ? Si les interprètes de la doctrine sont dénoncés les premiers, quel criterium de la vérité nous reste-t-il ? Pour notre part, nous avons décidé de suivre, en fait de doctrines, la décision de nos Evêques, sans prendre sur nous de les devancer. Nous avons lutté contre la presse religieuse sur la question de l'éducation, parce que nos Evêques n'ont jamais dénoncé ce système ; mais qu'au contraire, ils l'ont approuvé. Nous avons protesté contre les tentatives passionnées de mettre le Code des Curés à l'index, parce que les interprêtes de la doctrine n'en ont pas paru effrayés. Et nous nous trouvons bien de ce système. Quand ils auront condamné, nous dirons alors nous aussi qu'il faut condamner. Si la presse religieuse pouvait se décider aussi elle à ne pas devancer les Evêques, les choses n'en iraient que mieux.

La presse religieuse a sa place en Canada. Une presse modérée ferait un grand bien parmi nous. Nous serions heureux d'être repris selon l'esprit de l'évangile, chaque fois que l'insuffisance de notre science nous induirait en erreur. Ce sont les coups de bâton que nous n'aimons pas, parce que ceux-là ne viennent ni de Dieu, ni du Pape, ni de l'Evangile. Que l'on s'entende une bonne fois pour discuter les questions de doctrine comme doivent le faire de véritables catholiques : l'on verra que le fantôme du gallicanisme n'existe en guère en Canada que dans l'imagination et que s'il y a des gallicans en Canada, ils le sont sans le savoir et ne désirent pas l'être. Nous voulons marcher avec Rome. Pie IX est l'homme du Canada.

Nous savons que chaque fois que ces sujets reviennent sur l'eau, on croit se débarrasser de nos remarques, en nous disant que la *Minerve* a été la première à contrecarrer son évêque. En vérité, nous ne voudrions pas nous trouver tous les jours dans les circonstances délicates que nous avons traversées ; nous préférerions certainement tout abandonner. Cependant, il ne nous est pas encore prouvé que nous devions demander le pardon du coupable. Nous n'avons jamais fait de leçon à notre évêque sur la manière de conduire son diocèse et sur la qualité de ses doctrines. Sur cela, il est notre seigneur et maître, et nous n'avons pas le droit de peser ses actes et ses paroles. C'est sur le terrain civil que nous avons osé exercer notre droit d'appréciation, et la chose est tellement claire qu'il n'y a qu'un jugement de cour ou une législation nouvelle qui puisse trancher la difficulté. Comme organe public nous avons eu notre mot à dire dans l'enquête de *commodo et incommodo*. Nous avons dit que les mesures prises changeaient les conditions de la loi civile pour la légalité des registres ; nous pensons encore que c'est vrai. Mais nous n'avons jamais dit qu'il fallait refuser à Sa Grandeur de faire à la loi les changements qu'elle désirerait. Au contraire, si notre intervention était nécessaire pour faire cesser au plus tôt la fausse position dans laquelle se trouve la cité de Montréal, on n'aurait pas à nous faire le reproche d'être hostile à l'évêque. C'est de la bonne volonté qu'il faut des deux côtés, et comme nous ne doutons pas qu'il y en a du côté de l'église, de même nous sommes convaincu qu'il y en a du côté de l'Etat. Voilà notre position franchement définie vis-à-vis l'autorité religieuse de notre diocèse ; nous ne pouvons pas avoir franchi jamais la limite de la compétence civile. Si nous l'avons fait, nous en demandons le pardon public.

Dans tous les cas, si les organes religieux éprouvaient le besoin absolu de continuer à nous tenir au ban de l'opinion religieuse, nous consentirions de bon cœur à nous laisser faire, pourvu que l'on nous épargnât tous les autres déchirements. Nous courrions notre chance d'être jugé par nos propres actes et nos propres écrits, qui ne sont peut-être pas anti-catholiques ou gallicans, et le spectacle de la dénonciation entre frères serait plus circonscrit, tandis que la dignité de nos chefs religieux, évêques, curés et institutions serait comme dans le bon vieux temps mise à l'abri. Il suffit pour cela de se donner la main et de bannir de la presse les préjugés et les violences. A moins de cela, nous marchons rapidement vers la plus terrible des discordes ; nous fendons le pays en deux camps au grand bénéfice de la libre pensée.

Le temps est arrivé de prendre une décision. Les grandes phases sur le devoir de la presse et du catholique ne suffisent pas. Il faut un résultat.

Informations Générales.

ACTUALITES.

Une dépêche nous apprend que la nomination de M. Lowe, comme Secrétaire du Département de l'Agriculture, n'est que temporaire.

—

L'hon. M. Sandfield McDonald briguera de nouveau les suffrages des électeurs de Cornwall qu'il représente depuis tant d'années.

—

Il appert que la législature de Manitoba ne se réunira pas avant la première semaine de Mars.

—

On mande de la Nouvelle-Ecosse que l'une des Compagnies minières du Cap Breton a fait des contrats à New York pour y écouler cent cinquante mille tonnes de charbon durant l'été prochain.

—

La législature de Terre-Neuve s'est ouverte mercredi dernier. Le Gouverneur a dit dans son discours que l'état de la Colonie était prospère.

—

On mande d'Ottawa que Sir John A Mc Donald va laisser Ottawa pour Washington aussitôt que l'adresse en réponse au discours du trône sera passée. Il va siéger avec les autres commissaires nommés par le gouvernement anglais pour former la commission des pêcheries.

—

Les employés du gouvernement fédéral à Ottawa sont mécontents de la passation de la loi de la taxe sur le revenu dans la législature de Toronto. Plusieurs vont aller demeurer en dehors de la Capitale.

—

Le comte Von Moltke n'a jamais eu une haute idée des généraux américains de l'époque, si on en croit une lettre de Versailles, dans laquelle on y lit ce qui suit :

" Le général Von Moltke fut requis par quelques personnes l'autre jour de donner son opinion sur quelque point controversé concernant l'histoire de la guerre civile américaine. Il répondit tranquillement "qu'il ne savait rien de la guerre civile américaine." Cette réponse ayant provoqué plusieurs expressions d'étonnement, le grand stratégiste continua : " Non, j'ai voulu ignorer à dessein ce qui concernait une guerre, où il n'y avait rien à apprendre. La guerre est une science et tout rapport du tiraillement de la populace armée ne peut produire que la confusion dans l'esprit."

—

Voici quel fut l'ordre du jour du général Vinoy à l'armé de Paris, en en prenant le commandement.

Le gouvernement de la défense nationale vient de me placer à votre tête ; il fait appel à mon patriotisme et à mon dévouement ; je n'ai pas le droit de me soustraire. C'est une charge bien lourde, je n'en veux accepter que le péril, et il ne faut pas se faire d'illusion. Après un siège de quatre mois glorieusement soutenu par l'armée et par la garde nationale, virilement supporté par la population de Paris, nous voici arrivés au moment critique. Refuser le dangereux honneur du commandement dans une semblable circonstance, serait ne pas répondre à la confiance qu'on a mise en moi. Je suis soldat et ne sais pas reculer devant les dangers que peut entraîner cette grande responsabilité. A l'intérieur, le parti du désordre s'agite et cependant le canon gronde. Je veux être soldat jusqu'au bout, j'accepte ce danger bien convaincu que le concours des bons citoyens, celui de l'armée et de la garde nationale ne me feront pas défaut pour le maintien de l'ordre et le salut de la patrie.

—

Il résulte des plus récentes dépêches que l'œuvre du ravitaillement se poursuit avec efficacité et que toute crainte de famine a disparu, bien que l'organisation soit mauvaise. La foule continue à s'assembler, en groupes aussi nombreux qu'autrefois, devant les boucheries et les boulangeries, et le pain est d'une qualité détestable. La distribution des rations dans les classes les plus pauvres, où la misère est extrême, rencontre les grandes difficultés.

—

Toutes les routes de Paris sont maintenant ouvertes à la circulation.

—

Le brick *Bowen* est arrivé à Boulogne chargé de provisions pour Paris. C'est le premier navire américain qui soit entré dans ce port depuis dix ans.

—

L'*Echo du Parlement* de Bruxelles dit que le gouvernement anglais a conseillé à la Prusse de se soumettre à un arbitrage les conditions de paix avec la France, afin d'assurer la garantie collective des grandes puissances européennes.

—

La correspondance relative à la guerre franco prussienne a été soumise, le 10, à la chambre des Communes.

M. Gladstone a expliqué comme il suit l'absence d'un représentant de la France à la conférence de Londres : Les autorités prussiennes avaient promis à M. Jules Favre un sauf-conduit pour se rendre à la conférence de Londres, s'il devait y être envoyé comme représentant de la France ; mais le drapeau prussien ayant été violé quand M. Favre renouvela sa demande aux autorités militaires, le bombardement a commencé et Jules Favre a refusé de quitter Paris.

Dans la même séance, M. Baxter, secrétaire de l'amirauté, a dit que le gouvernement a expédié 2,500 tonnes de provisions aux Parisiens et que 1,000 tonnes de plus étaient prêtes à être embarquées.

—

A la guerre, aux bombardements, aux plébiscites, aux tremblements de terre, aux inondations, il faut ajouter une éruption du Vesuve. C'est ce que nous apprend une dépêche de Naples, en date du 13. Il paraît heureusement qu'on ne redoute aucun danger, au moins pour le moment.

Tout le monde sait que l'histoire n'a enregistré qu'un petit nombre d'éruptions du Vésuve. Le volcan était en repos depuis longtemps, lorsqu'éclata, l'an 79 de l'ère vulgaire, sous le règne de Titus, la célèbre éruption qui détruisit Herculanum, Stables et Pompei. Parmi les éruptions qui suivirent, il y a celles de 203, 472, 512, 685, 993, 1036, 1631, 1730 (qui exhaussa sensiblement le cône du cratère), 1776, 1779 et 1794. Cette dernière détruisit presque entièrement Torre del Greco, et causa un affaissement de la montagne de 66 mètres environ.

Dans notre siècle, les éruptions ont été beaucoup plus fréquentes.

NOTES LOCALES.

TROUVEE.—Le sous-chef de police Paradis a trouvé dans la rue Sanguinet, une somme d'argent enveloppée dans un mouchoir. La propriétaire pourra s'adresser à la station Centrale, et réclamer le montant s'il donne des renseignements précis.

INSTITUT MÉDICAL DE MONTRÉAL.—Séance du 11 février.

Vice-Présidence de M. Chs Filiatrault.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. B. Fagnant, B M V, nous donne une lecture intéressante sur " l'Eclampsie " et sur motion des remerciments lui sont votés.

M. Chs. Legris, B M V, est ensuite prié de venir lecturer devant l'Institut à la première séance libre.

Et sur motion la séance est levée.

O. N. PAPIN,
Asst.-Sec.-Archiviste.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ÉLÈVES DE L'UNIVERSITÉ VICTORIA.—Lundi soir tous les étudiants en médecine de l'Université Victoria se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs cours pour rendre en délibéré la mauvaise tournure qui semble prendre l'affaire de Lachine.

L'assemblée se forma régulièrement sous la Présidence de M. Charles Filiatreault et M. Emery Lalonde agit comme secrétaire.

Les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par M. Eugène Gouin, secondé par M. C. Legris et résolu unanimement ;

Que nous voyons avec mépris les démarches de quelques citoyens de Lachine pour poursuivre l'affaire contrairement à la promesse formelle de M. le curé Piché.

Proposé par M. L. Grenier, secondé par M. Jules Hardy et résolu unanimement ;

Que les étudiants en médecine de cette école regardent avec dédain les écrits lancés dans le public contre notre corps, à l'occasion des enlèvements de cadavres.

Que les lois, telles qu'elles existent aujourd'hui nous mettent dans la nécessité absolue d'aller enlever des sujets.

Qu'ainsi nous rejetons sur les autorités administratives toute la responsabilité des scandales auxquels donnent lieu nos expéditions dans les campagnes.

De plus, que nous sommes décidés malgré toutes les persécutions exercées contre nous, à continuer ce mode de pourvoir nos amphithéâtres de dissection, tant que les autorités n'y suppléeront pas.

Et que, copie des présentes résolutions soit publiée dans les journaux.

CHARLES FILIATREAULT,
Président.
EMERY LALONDE,
Secrétaire.

ASSAUT GRAVE.—Samedi dernier, William O'Connell passait sur la rue Bernard, lorsqu'il entendit des cris perçants venant d'une maison et qu'il reconnut pour être les cris d'une femme. Il pénétra dans la maison et trouva un jeune homme de dix-sept ans du nom de John Walsh qui maltraitait avec fureur sa sœur, beaucoup plus jeune que lui. Connell voulut intervenir, mais il fut attaqué par Walsh. La police arriva dans les intervalles et fut à son tour assaillie par Walsh. On parvint à se saisir de sa personne et on le conduit à la station de police. Hier matin, il a été condamné à une amende de $20 ou 4 mois de prison. Chose étrange, la mère du jeune Walsh dit à la Cour que la faute venait de sa sœur qui l'avait irrité lorsqu'il était sous l'influence de la boisson. Inutile de dire que la Cour ne voulut point prendre cette déclaration en considération.

COUR DE POLICE du 14 courant.—George Lemire, assaut et batterie ; continué jusqu'au 28 courant ; Louis Chauvin, fils,assaut et batterie, $8 et les frais ou 15 jours de prison ; Albert Racicot, vente de liqueurs sans licence, $50 et les frais ou 3 mois de prison ; John McElroy, larcin, point de preuves suffisantes, remis en liberté.

COUR DU RECORDER, 14 courant.—21 prisonniers furent traduits devant cette cour :

Martin Gratton, fermier, cruauté envers un cheval, en le faisant travailler étant blessé, $10 ou 2 mois de prison ; James Whelan, Charretier, pour avoir troublé la paix publique, $2 ou 15 jours de prison ; John Graham, conducteur, pour avoir mené un cheval plus vite que 6 milles à l'heure, $5 ou un mois de prison ; Napoléon Brageau, cordonnier, ivre et troublant la paix publique, $2.50 ou quinze jours de prison ; Charles Landreville, manchonnier, pour avoir troublé la paix publique en frappant à la porte d'une mauvaise maison ; $5 ou un mois de prison ; Douze prisonniers arrêtés pour ivresse ont été condamnés à $1 d'amende ou 8 jours de prison.

TOUJOURS LA.—Qu'est-ce donc ? C'est un gros chien sous poil blanc qui indique à tout le monde où se vendent à des prix extrêmement bas les plus belles pelleteries pour dames, messieurs et enfants. Ce pauvre animal si utile aux acheteurs est constamment à la porte du grand magasin de chapeaux et de fourrures de F. X. Dubuc et cie, no 217, rue Notre Dame.

SUCCÈS.—Un grand nombre de malades de dyspepsie et de constipation ont été guéris en faisant usage du Sirop Composé ou Hypophosphite de Fellow, après avoir employé tous les autres remèdes en vogue ; nous pouvons de là en toute sûreté conclure que l'efficacité de ce Sirop est manifeste, et facilite la digestion.

Prix : Une bouteille, $1.500, ou $7.50 pour six bouteilles.

Francis Gundill, Agent, No. 32, Rue Lemoine, Montreal.

BONNE NOUVELLE !!—Le magasin d'une piastre (1.00) est ré-ouvert et comprend un assortiment large et bien choisi, au No. 264, Rue Notre-Dame, vis-à-vis D. A. Harper et Cie.

133—s p

AU PUBLIC—Grande réduction dans la vente des Machines à Coudre de WHEELER & WILSON de $60.00 à $45.00. A. J. Pell, no, 345, Rue Notre-Dame.

Faites attention à l'imitation de nos célèbres machines à coudre de WHEELER & WILSON vendues seulement par A. J. Pell, 345 Rue Notre-Dame.

VOL DANS UNE EGLISE.—Samedi dernier, dans l'après-midi, deux jeunes enfants du nom de J. B. Goudry et Joseph Belanger, furent conduits à la Cour de Police sous accusation d'avoir volé des livres dans l'Eglise de la Trinité, rue St. Denis. Il appert que ces deux jeunes gens pénétrèrent dans cette Eglise lorsqu'on chantait un service, et s'emparèrent de trois livres d'une piastre chacun. Sur preuves du vol, ils furent condamnés à un mois de prison aux travaux forcés.

VOL DE PENDULE.—Lundi dernier, Alphonse St. Onge, cordonnier, subit son procès pour vol de pendule. Samedi dans l'après-midi, ce jeune gaillard examinait avec envie la vitrine de M. Smith, horloger, rue Ste. Marie ; il s'aperçut que M. Smith quittait son atelier pour se rendre dans une autre partie de l'édifice ; l'admiration se changea en convoitise ; il pénétra dans la boutique et parvint à prendre une superbe pendule en bronze. Il donna ensuite cette pendule à une femme de mauvais renom du nom d'Emérance Perrault, qui alla la déposer chez un prêteur sur gages, où elle fut retrouvée par la police. Alphonse St. Onge et Emérance Perrault furent renvoyés à la Cour des Sessions de Quartier pour y subir leur procès.

COMMERCE.—Le marché a été assez rempli hier comme on devait s'y attendre, vû que la température s'était adoucie ; la quantité des produits était assez considérable. Toutefois, malgré ces circonstances heureuses, les prix sont restés invariables.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

AIDE EFFICACE.—Le comité de secours d'Ottawa a décidé d'acheter douze mille minots de blé pour être distribués le printemps prochain aux pauvres incendiés.

NOCES D'OR.—Hier, M. McNaughton et Mde. McNaughton, célébraient leur 50e anniversaire à Lachine. M. McNaughton est le père de M. William McNaughton, si bien connu de nous tous.

Toute la famille de M. McNaughton qui comptait douze membres, six garçons et six filles était réunie. M. William McNaughton, au nom de ses frères et sœurs présenta à l'heureux couple une épargne manufacturée par MM. Savage et Lyman de cette ville et portant cette inscription : Présentée « A Donald et Christiana McNaughton par leurs douze enfants, à Lachine le 13 février 1871, à l'occasion du cinquantième anniversaire de leur mariage. »

M. William O'Brien, au nom de quelques amis de la famille, présenta ensuite à leurs hôtes un magnifique set à thé.

Lorsque les présentations eurent eu lieu, la famille McNaughton prit part à un somptueux repas préparé pour cette circonstance ; l'on proposa un grand nombre de toasts et l'on se sépara emportant un doux souvenir de cette scène touchante.

DINER.—Les conservateurs de St Hyacinthe offraient hier soir, à l'hotel Guertin, un magnifique dîner à M. Gendron, M.P., pour le comté de Bagot, comme une marque d'approbation de sa conduite pendant le dernier parlement de Québec.—*Courrier de St Hyacinthe.*

NOMINATION.—Dès que la nouvelle de la nomination de M. Taschereau au siège archiépiscopal a été connue au Séminaire de Québec, les élèves internes de cette maison sont allés en corps présenter leurs hommages au Rév. M Taschereau, qui les a accueillis, avec bonté et leur a adressé des paroles bienveillantes. Pas n'est besoin d'ajouter que le tout s'est terminé par un congé pour le reste de la journée et personne demandera s'il a été bien accueilli.

Disons seulement que, pendant quelques instants, il y eut un va et vient extraordinaire dans les couloirs du Séminaire. L'enthousiasme des jeunes élèves défie description.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les citoyens de Québec se rendent en grand nombre pour présenter leurs félicitations au nouvel élu.—*Journal de Québec.*

Télégraphie de toutes les parties du monde.

SERVICE PRIVE DE "LA MINERVE."

Ottawa, 14.

Les membres du sénat et de la chambre des communes arrivent de l'est et de l'ouest.

M. Holton, M. P., loge à l'hôtel Russell.

Le Dr. Beaubien, de Québec, M. Delorme de St. Hyacinthe et M. Barthe, député pour Richelieu sont arrivés.

Les comptes publics sont terminés et seront soumis immédiatement.

Son excellence se rendra au parlement à 3 heures, demain après-midi et ouvrira les chambres dans les cérémonies ordinaires.

Lady Lisgar a exprimé son désir d'être présente.

La garde de Son Excellence se composera de la garnison d'Ottawa.

Toutes les dames seront en habits de cérémonies.

Il y aura demain un banquet à la résidence du Gouverneur-Général. La plupart des ministres seront présents.

Toronto, 14.

A l'assemblée du Conseil-de-Ville, qui eut lieu hier soir, ceux qui avaient conçu le projet de construire un chemin à lisses dans les rues Wellington, Jarvis et autres rues furent autorisés à s'adresser à la législature pour obtenir une charte.

Le bureau des travaux a voté une somme de $10,000. Le passif s'élève au-delà de $5,000. On a voté $1,000 pour réparer les bâtisses publiques.

Halifax, N.-E. 13.

La chambre a considéré aujourd'hui les questions relatives au droit criminel. Il y a quelques temps, le Procureur-Général avait dit que les frais des poursuites criminelles devaient être payés par la Puissance et non par la Province, et le gouvernement local en conséquence avait présenté un bill pour annuler les clauses de l'ancienne loi qui rejetait sur la Nouvelle-Ecosse de telles dépenses. Le Procureur-Général se plaignait de ce que maintenant le nouveau code criminel de la Puissance envoyait aux prisons de comté, un grand nombre de prisonniers qui autrefois etaient envoyés au pénitencier provincial et qui maintenant sont soutenus aux frais de la Province.

Le *Chronicle* s'élève contre la nomination de Sir John McDonald et Sir John Rose, comme membres de la commission concernant les pêcheries et les réclamations de l'Alabama ; il dit que des hommes des provinces maritimes, qui connaissent la question auraient dû être choisis et craint que les pêcheries ne soient données aux américains en paiement des réclamations de l'Alabama.

SERVICE SPECIAL DE LA PRESSE ASSOCIEE POUR "LA MINERVE."

AMERIQUE.

New-York, 14.—Le rapport du secrétaire Robinson concernant le *Tennessee* annonçant qu'il faut plus de dix jours pour en recevoir des nouvelles régulières, et qu'on n'avait employé aucuns moyens extraordinaires de communication a calmé beaucoup l'anxiété publique ; mais ceux qui ont des amis à bord de ce vaisseau éprouvent surtout beaucoup de craintes.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Londres, 13—La Chambre des Communes sur motion de M. Gladstone a voté unanimement une dot de £30,000 à la Princesse Louise et un octroi annuel de $6,000.

A la Chambre des Communes ce soir M. Gladstone nia que les prussiens eussent suscité des obstacles au ravitaillement de Paris.

Le Premier dit aussi que le gouvernement avait suggéré à la Prusse de faire connaitre les conditions de paix proposées.

Versailles, 13—Les banquiers de Paris sont pleinement en mesure de prêter à la cité deux cent millions de francs pour le paiement de ses contributions de guerre.

Les français ont proposé la prolongation de l'armistice.

Favre est attendu à Versailles.

L'Empereur Guillaume ira à Berlin au commencement de mars pour ouvrir la session du Reigsrath.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A.M.

AMERIQUE.

Boston, 14—Le montant des souscriptions pour venir en aide aux français s'élève à $70,000.

Les arrangements pris pour le chargement du *Worcester* sont terminés.

New York, 14—Or faible, ouvert à 11⅞, baisse à 11, et fermé à 11⅛.

Chicago, 14.—Farine sans changement.

Blé—Ferme, No 2 du printemps à 1.23½ pour argent, et 1.24½ pour être livré en mars ; durant l'après-midi ferme,de 1.25 à 1.25⅛ pour être livré en mars.

Blé-d'inde—Tranquille et en baisse, de 50¾ à 50⅞c pour argent comptant ; durant l'après-midi sans changement.

Avoine—No 2 en hausse et fermé avec des ventes à 48½c.

Seigle—No 2 tranquille et haussé, ventes à 90c.

Orge—No 2 du printemps tranquille, ventes à 81c.

Provisions—Tranquilles et plus aisées.

Lard—Mess de 22.25 à 22.50 pour argent comptant.

Porcs abattus—Quelque peu actifs et fermés avec des acheteurs à 8.80.

Porcs vivants—Actifs, de 7.10 à 7.90.

Bêtes-à-cornes—Quelque peu actives,ventes de 4.90 à 7.00.

Reçus—4,000 quarts farine, 13,000 minots blé, 44,000 minots blé d'inde, 7,000 minots avoine, 0,000 minots orge, 1,000 minots seigle, 5,000 porcs.

Expéditions — 3,000 qrts farine, 1,500 minots blé, 13,000 minots blé-d'inde, 0,000 minots orge, 4,000 porcs.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Berlin, 13.—La chambre basse de la diète prussienne a approuvé le prêt de 30 millions de thalers à l'Empire.

Londres, 13.—L'*Industriel Alsacien* publié à Strasbourg publie une correspondance signée par un prussien, disant que l'Allemagne ne remettra jamais à la France le territoire couvert par la cité de Strasbourg.

Le Bureau des Affaires étrangères d'Angleterre a reçu un télégramme daté de Pékin le 26 de Janvier, disant que l'ordre règne dans le Nord de la Chine.

Le steamer *Wyoming* de la ligne Cunard et le steamer *Morocco* sont venus en collision à Mersey ; ce dernier vaisseau a éprouvé beaucoup de dommages.

Bruxelles, 13—Washburn est retourné à Paris.

L'*Echo du Parlement* dit que Gambetta est dangereusement malade.

Les Allemands dans la Seine Inférieure exigent de chaque habitant une contribution de 25 francs.

Londres, 14—Le *Times* dit que des engagements privés empêchent Sir John Rose d'accepter la charge de commissaire pour le règlement des difficultés entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

Cette charge a été offerte à Sir Stafford Northcote qui a accepté.

Il partira cette semaine pour les Etats. Il est probable que Sir Stafford Northcote connaisse mieux les questions sous discussion.

La conférence se réunira lundi prochain.

Le correspondant du Times à Versailles mande que les Parisiens ont déjà payé une partie de la contribution imposée par les Prussiens savoir 2,000,000 francs en billets de Londres, 100,000 francs en billets de la banque de France, et 1,000,000 en espèces.

Paris est tranquille.

Le désarmement continue et est sur le point de finir. Si la paix se fait sur des conditions justes, il est probable que les Prussiens n'entreront pas dans Paris, mais le 24 est fixé comme le jour de l'entrée des Prussiens dans Paris, si la paix n'est pas conclue.

Florence, 14—La chambre des députés a approuvé la politique sage du ministère concernant l'inviolabilité de la demeure du Pape.

Londres, 14—On sera obligé de tenir un second bulletin d'élection à Paris pour régler l'élection de Favre, de Ulrich, Foulkville, Faidherbe, Chichin, et Gambetta qui ont obtenu la majorité voulue.

Le ministre Crémieux a ordonné la mise en liberté de Beregowski, le polonais qui attenta à la vie du Roi de Prusse, lors de sa visite à Paris en 1867.

Bordeaux, 13—Il n'y a pas encore dans cette ville un quorum de l'assemblée nationale.

Les orléanistes pensent aujourd'hui avoir une forte majorité ; on annonce qu'à une assemblée de tous les députés arrivés en cette ville, il fut décidé d'ajourner jusqu'à ce qu'il y ait quorum.

Beaucoup d'agents bonapartistes sont en cette ville.

Paris, 13—Toutes les choses ont été reglées à Bordeaux ; on a choisi un comité pour composer le traité de paix, les détails du traité ont été approuvés par Bismark et Moltke.

Le traité doit être signé immédiatement et les troupes allemandes devront traverser Paris pour se rendre à la station Strasbourg, et partir pour leurs patries respectives.

Les convois se succéderont aussitôt que possible.

L'assemblée s'ajournera alors à Paris, et procèdera à la réorganisation de la France.

Les départements non occupés par les allemands sont ravagés par des bandes de francs tireurs qui pillent les voyageurs et les maisons.

On fait des découvertes incroyables concernant le gouvernement provisoire.

On dit que les membres possèdent d'immenses sommes d'argent, qu'ils disposent secrètement des magasins de provisions et que dans l'hotel de ville 43,000 bouteilles de vin sont cachées.

Les provisions continuent d'entrer dans la ville et les prix sont bas.

Londres 14, 2 heures p.m.—Consolidés à 92⅜ pour au comptant et à terme ; valeurs américaines, tranquilles et fermes ; bons à 91¼ pour émission de 1862, 90⅞ pour vieille émission de 1865, et 89⅞ pour émission de 1867 ; 10-40 à 87⅞ ; stocks, fermes ; Erie à 18⅞ ; Ill C à 109½ ; G W à 29.

Liverpool, 14.—Coton tranquille, uplands de 7⅝ à 7¾, Orléans de 7¾ à 8¼. Céréales tranquilles ; blé ferme.

Les recettes de blé pour les trois derniers jours ont été de 45,000 boisseaux, y compris 3,000 de blé américain.

Saindoux plus ferme à 62s.

Londres 14, 4.30 heures p.m.—Consolidés à 92⅜ pour au comptant et à terme ; valeurs américaines, tranquilles et fermes, Erie à 19 ; G W à 29½.

Liverpool 14, 4.30 heures p.m.—Coton fermé lourd, uplands à 7¾, Orléans à 7¾ ; les ventes d'aujourd'hui ont été de 10,000 balles, y compris 2,000 balles de coton américain.

Blé blanc de Californie à 11s 10d, pétrole raffiné à 17½.

COMMERCE.

BUREAU DE LA MINERVE,
Montréal, 14 Février 1871

Temps beau.

TEMPERATURE à l'ombre observée par Chas Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 14 février 1871.

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
2°	10°	15°

D'après thermomètre à maxima et minima.

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
17°	3°	7°

D'après la marque du Baromètre.

9 hs. A.M.	1 h. P.M.	6 h. P.M.
30.28	30.26	30.16

HEARN & CIE.,
242 & 244, Rue Notre-Dame.

MARCHÉ MONÉTAIRE

Montréal, 14 Février 1871.

L'Or ouvert à 111⅞ descendu à [illegible], monté à [illegible] et fermé à 111⅛.

Greenbacks achetés de 10¼ à 00 et vendus 10½ à 10 d'escompte.

Change sterling de 9 à 9¼.

Change sur New-York vendu à 1½ à 00.

Traites d'Or pair à ¼ d'escompte

Gros Argent Américain à à 5¼ ; Petit 7¼ à 8 Anglais 6 ; Imarltait $1.10 par once.

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 13 Février.

Les avis de Chicago reçus ce matin, annoncent une baisse de ¼c par mts de blé ; le marché de Liverpool est aussi en baisse de ¼d par qrt sur la farine. Marché tranquille et en légère demande pour consommation locale. Farine en sac ferme. Reçu par le Grand Tronc, 1,202 qrts.

FARINE par 100 lbs.—Super. Extra, $7.25 à $7.3[illegible] ; Extra $7.00 à $7.15 ; de Goût $6.75 à $6.90 Superfine blé du Canada $6.15 à $6.50 ; Superfine blé de

l'Ouest $6.25 à $6.50 ; Superfine forte du Canada, $6.55 à $6.60 ; farine forte de Boulanger $6.70 à $6.80 ; superfine cité de l'Ouest (Canal Welland) $6.50 à $0.00 ; marques de la cité superfine blé de l'Ouest) $6.50 à $6.50 ; Superfine du Canada No. 2 $6.00 à $6.25 ; No. 2 des Etats de l'Ouest $0.00 à $0.00 ; Fine $5.50 à $5.75 ; Moyenne $5.00 à $5.25 ; Recoupes $4.00 à $4.25 ; Farine en sac du Haut-Canada $3.20 à $3.20 par 100 lbs, selon la qualité ; farine en sac de la cité (livrée) $2.40 à $0.00.

FARINE D'AVOINE par quart de 200 lbs.—Tranquille, de $5.80 à $5.90, selon la qualité.

BLÉ, par mts de 60 lbs.—Tranquille.

BLÉ-D'INDE, par minots de 56 lbs—Nominal à 85 à 90c.

POIS, par 66 lbs.—Peut être coté à 90c à 92½c.

AVOINE, par mts de 32 lbs—Dernière vente pour exportation à 45 à 46c.

ORGE, par 48 lbs — Les cotes sont nominales à 60c à 65c.

SEIGLE, par 56 lbs—Tranquille.

BEURRE, par ₽.—Le marché est tranquille. Les prix sont : Qualité supérieure, de 21 à 23c.

FROMAGE par ₽—Ferme ; Qualités supérieures, 13 à 13½c.

SAINDOUX, par lb—Lourd, de 11½ à 12½c.

LARD, par quart de 200 lbs—Ferme ; Mess $21.75 à $22.00 ; mess mince $00.00 à $00.00 ; prime mess, $00.00 à $17.50 ; prime, $16.50 à $00.00.

ALCALIS par 100 lbs.—Premières $5.87½ à $5.92½, Secondes $5.10 à $5.10 ; Troisièmes, $4.55 à $0.00 ; Periasse — Premières, $6.27 à $6.30 ; Secondes $5.90.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Chicago, 13, 10 a. m. — Blé, $1 24 au comptant ; $1.21½ pour la dernière quinzaine ; $1.25½ pour ventes de mars. Blé d'Inde, maintenu à 53c pour ventes de Mars.

Milwaukee, 13, 10 a.m. — Blé ferme de $1.27 à $1.25. Reçu : 7000 mts.

COTES DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts	PAYÉS	Dividend derniers 6 mois.	FERMÉ. Prix.
Montréal	$200	tout	6 par cent	231 @ 226½
Améri. B.N.	£50 stg	do	3 do	110 @ 00
Cité	100	do	3 do	91½ @ 92
Peuple	50	do	3½ do	108 @ 108½
Molson	50	do	3 do	111 @ —
Ontario	40	do	4 do	110½ @ 111
Toronto	100	do	4 do	176½ @ 178
Québec	100	do	3½ do	115½ @ 116½
Nationale	50	do	3½ do	107 @ —
Jac.Cartier	50	do	4 do	118½ @ 122½
Towns. Est	50	do	4 do	110 @ —
Marchd.du C.	$100	do	4 do	115½ @ 116
Union	100	do	4 do	107½ @ 108
Des Artis.	50	do	4 do	— @ 84½
B. R. du C.	40	do	3 do	80 @ 104
C.B.of Com.	50	do	4 do	117½ @ 118½
C. DE FER.				
G T du Can.	£100stg	tout	aucun	14 @ 17
At & St. Lat.	100	do	do	
G W du C.	32	do	2 par cent	— @ 14
Chp & St. L.	200	do	aucun	16 @ 21
Do préférnt.	$200	do	aucun	100 @ 102
MINES.				
Mont N C	4	0 p c	....	2.00 @ 3.00
Cuiv Huron Bay	4	12 cts	25 par cent	26 @ 32½
Arg & Cuiv L Huron	5	102 cts	....	
Québec & L Supérieur	8	$4 10	....	
DIFFÉ. COM.				
C Télég M.	40	tout	5 par cent	178½ @ 177½
C Gaz Cité	40	do	4 do	175 @ 180
C Urbain C.	40	do	6 do	175 @ 180
C Richelieu	100	do	18 p.c.12m	— @ 106½
Cie Nav C.	100	do	5 p.c.12m	95 @ 100½
M. Elévat 31	100	do	5 p.c. 6m	— @ —
C Glass Co.	100	tout	aucun	— @ —

BONS.	Fermes Prix
Bons de la Puissance 6 ₽ cent	— @ 110
Gouvernement 5 ₽ cent stg	— @ —
Gouvernement 5 ₽ cent cl	— @ —
Dominion 6 ₽ cent ct	— @ 111
Gouvernement 8 ₽ cent 1876 stg	— @ 106½
Aqueduc de Montréal, 6 ₽ c. dû 1878	101 @ 102
Bons Cité de Montréal 6 ₽ cent	101 @ 101½
Bons 7 0/0 consolidés	116 @ 119
Bons 6 0/0 consolidés	104 @ 105
Hâvre de Montréal, 6½ ₽ ct. dû 1883	— @ 105
Cité de Québec 6 ₽ cent	79 @ 90
Cité de Toronto 6 ₽ cent 1880	92 @ 93½
Cité d'Ottawa, 6 ₽ cent 1880	95 @ 96
Chemin de Fer Champlain, 6 ₽ cent	89 @ 95
Débentures de Comté	— @ —

CHANGE.	
Banque de Londres, 60 jours	109½ @ 109¾
do do	109½ @ 110
Banque de New-York	9½ @ 9¾
Privés do	10 @ 10½
Traites en Or do	pair
Or de New-York, 5 p. m.	111½ @ —

PRENTICE & McDOUGALL, Courtiers. No. 60, rue St. François-Xavier.

Montréal, 14 Février 1871.

MARCHÉ BONSECOURS.

Corrigé expressément pour *La Minerve*, par le Clerc du Marché.

Montréal, 14 Février.

FARINE.	s	d		s	d
De Blé ₽ quintal	15	0	@	16	0
D'Avoine, mts	12	6	@	13	0
Blé-d'Inde do	11	0	@	11	6
Sarrasin do	9	0	@	9	0
GRAINS.					
Blé ₽ minot	0	0	@	0	0
Pois do	4	3	@	4	6
Orge do	2	9	@	3	0
Avoine ₽ 40 lbs	2	6	@	2	9
Sarrasin ₽ minot	0	0	@	0	0
Lin do	7	6	@	8	0
Mil do	20	0	@	21	3
Blé-d'Inde do	4	0	@	4	6
LÉGUMES.					
Patates ₽ poche	2	0	@	2	6
Fèves ₽ minot	7	6	@	8	0
Oignons ₽ tresse	0	6	@	0	7½
LAITERIE.					
Œufs frais ₽ doz	1	0	@	1	1
Beurre frais ₽ lb	1	3	@	1	0
Beurre salé do	0	10	@	1	0
DIVERS.					
Sucre d'érable ₽ lb	0	5½	@	0	6
Miel do	0	6	@	0	7
Saindoux do	0	9	@	0	10
Lard frais ₽ 100 lbs	45	0	@	50	0
Bœuf do do	25	0	@	30	0
Lièvres ₽ couple	1	3	@	1	6
VOLAILLES.					
Dindes ₽ couple	12	0	@	15	0
Dindes jeunes do	8	0	@	14	0
Oies do	6	0	@	7	0
Canards do	3	6	@	4	0
Poules do	3	0	@	3	6
Poulets do	2	0	@	3	6
GIBIERS.					
Canards sauvages	3	0	@	4	0
Pluviers ₽ couple	0	0	@	0	0
Bécassines do	0	0	@	0	0
Coqs de Bruyères	6	0	@	0	0
Pigeons ₽ couple	1	0	@	1	8
Perdrix do	2	6	@	3	0
Tourtes ₽ doz	0	0	@	0	0
Bécasses	0	0	@	0	0

PRODUITS REÇUS par le Chemin de Fer le Grand Tronc et le Canal Lachine pour la semaine finissant le 13 Fév. et la semaine correspondante de 1870 :

	Ch. de Fer G. T. 4 Fév 1871.	Ch. de Fer G. T. 2 Fév 1870.	Canal Lachine 1870.	Canal Lachine 1869.
Blé	1050	210	....	....
Blé-d'Inde			....	....
Pois		330	....	....
Avoine	1900		....	....
Orge	160	64	....	....
Seigle		2 00	....	....
Farine	6,6.0	8400	....	....
Farine d'avoine et de blé-d'inde	18		....	....
Alcalis	148	166	....	....
Beurre	1635	140	....	....
Fromage	....	42	....	....
Lard	....		....	....
Saindoux	4	60	....	....
Bœuf			....	....
Suif	51	14	....	....
Pétrole			....	....
Cuir	912	16	....	....
Whiskey et Esprit de Vin	183	219	....	....
Tabac	110	80	....	....
Jambons		4	....	....
Peaux			....	....
Cochons abattus	89	1577	....	....

REÇU PAR LE GRAND TRONC.

13 Février.

Blé, mts	..	Lard, qtrs	..
Fleur, qtrs	1022	Suif, qtrs	..
Alcalis, qrts	20	Pétrole, mts	..
Beurre, tins	688	Cuir, rlz	34
Whiskey, cqs	..	Jambons, bcts	..
Pois, mts	..	Tabac, bcts	..
Esprit de Vin, cqs	..	Farine blé-d'Inde, qt	..
Avoine, mts	..	Fromage, btes	..
Bœuf, qtrs	..	Viande fumée	..
Orge, mts	..	Blé-d'Inde, mts	..
Saindoux, qtrs	210	Orge, mts	..
Peaux	..	Seigle, mts	..
Farine d'avoine, qts	..	Farine de maïs, qts	..
Eau-de-vie	..	Porcs abattus	328

MARCHÉ DE NEW-YORK

14 Février.

Coton—De 15¼ à 00 pour middling uplands.

Farine — Sans changement, reçu 6,000 quarts, ventes 8,000 quarts, de 6.25 à 6.40 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 6.0 à 7.25 pour commune à choisie extra de l'Etat, 6.85 à 7.35 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, 0.00 à 0.00 pour R. H. O.

Farine de Seigle Ferme, de 4 75 à 6.25.

Blé—Marché lourd, reçu 28,000 minots, ventes 0,00 minots, 0.00 à 0.00 pour vieux du printemps, 1.51 à 1.55 pour nouveau No. 1 do, 1.58 à 1.60 rouge d'hiver et ambre de l'Ouest, 1.70 à 0.00 pour blanc du Michigan.

Seigle—Tranquille.

Blé-d'Inde—Marché ferme, reçu 26,000 minots, ventes 28,000 minots, de 00c à 00c pour vieux mêlé de l'Ouest, 84 à 85c pour nouveau do.

Orge—Tranquille et sans changement, reçu 5,0.0 minots du Canada Est à 1.00.

Avoine—Tranquille, reçu 5,000 minots, ventes 31,000 minots, de 66 à 69c pour de l'Etat et de l'Ouest.

Lard — Ferme ; ventes 000 quarts ; 22.87 à 23.00 pour nouveau mess, 22.00 à 22.25 pour vieux.

Saindoux—Ferme, 12½ à 13½c pour fondu à la vapeur, 13½ à 00 pour fondu au chaudron.

Beurre — Ferme, 00 à 00c pour Ohio, 12 à 40c pour de l'Etat.

Fromage—Tranquille, 12 à 16c pour commun à prime.

Pétrole—A 15c pour crue, et de 25 à 24½ pour raffiné.

IMPORTATIONS.

Par le Grand-Tronc Est :—

Wilson Patterson 55 bles étoupe.

Par le Champlain :—

J A Converse 100 bles étoupe, Thos May 2 cses, H J Shaw 1 piano, H McAdams 2 cs papier, J C Gordon 28 btes poisson, Lyman C & cie 2 btes médecines, W Darling 4 do, Thos Davis 3 btes mdse, S S Scott 28 btes machines, J McArthur 8 btes, W R Ross & cie 100 cs thé, J L Cassidy 2 cs quincaillerie, A Simpson 3 cs, Simpson à R 49 rlz cuir, H McAdams 2 barils d'encre, J C Wilson 8 rlz papier.

Par le Grand-Tronc Ouest :—

E Jack & cie 14 qrts alcalis, McKay & cie 7 do, J Dougall 3 do, N & Routh 6 do, divers 6 do, D P Jones 100 qrts farine, Banque de Montréal 100 do, G Denholm 200 do, R S Oliver 200 do, W Raphael 200 do, Banque de Toronto 100 do, C J Cusack 100 do, M Hannan 166 tins beurre, A Fletcher 70 do, G Long 20 do, Banque des Marchands 87 do, Banque de Montréal 22 do, H Chandler 12 do, J Vipond 20 do, J B Hunsicker 8 do, G Wait 10 do, Bathgate & frère 8 bcts tabac, Rattray & cie 3 do, A A Ayre 5 qrts saindoux, Shaw & frère 102 rlz cuir, C Bryson 14 do, Shaw & frère 48 do, S A Taylor 800 mnts avoine, J Chamard 800 do, Banque de Toronto 120 porcs abattus, E Charters 21 do.

NAISSANCE

—A Rouse's Point, Etats-Unis, le 9 du courant, la Dame de M. Ferdinand Sabourin, un fils.

—En cette ville, le 11 courant, Madame Pierre T. Brossard, un fils.

Grande Assemblée Publique CE SOIR, le 15 courant, à 8 heures, dans la MAITRISE ST. PIERRE, Rue Visitation.

Plusieurs orateurs prendront la parole sur des questions relatives aux Chemins de Fer.

Tous les citoyens sont invités.

Elections Municipales

Quartier Ste. Marie

CANDIDAT

JOSEPH SIMARD

14 février. 133

Quartier St. Louis

CANDIDAT

L. O. LORANGER

14 février 133

Quartier St. Jacques

CANDIDAT

BENOIT BASTIEN

14 février 133

Quartier Ste. Anne

CANDIDAT

JAMES McSHANE

14 février 133

Quartier St. Laurent

CANDIDAT

JAMES. E. MULLINS

14 février 133

Raffle à l'Asile St. Joseph de la Rue Bonaventure, les 15, 16 et 17 Février prochain.

Plusieurs effets magnifiques restés du dernier bazar seront râflés aux dates ci-dessus pour le bénéfice de cette institution. Parmi les principaux objets qui seront tirés au sort, il y a un beau Sofa, un superbe Pot de Fleurs artificielles sous cylindre en verre, une belle Montre en argent, &c., &c.

3 Février. 125—g

GRAND BAZAR

SOIRÉES DRAMATIQUES !

TOURS DE FORCE SANS PAREILS

DIMANCHE, LUNDI ET MARDI

Les 19, 20 et 21 courant

A

ST. VINCENT DE PAUL

(Isle Jésus.)

Il y aura chant et musique par des Amateurs déjà bien connus du public.

LUNDI et MARDI, M. ST. JEAN, magicien, célèbre, qui a étonné le public de Montréal par ses tours vraiment surprenants et inexplicables, fera dans le cours des dernières soirées, des choses merveilleuses telles qu'on n'en a jamais vues

Ces soirées sont au profit des pauvres et orphelins des sœurs de la Providence.

Les Séances Dramatiques commenceront à SEPT heures précises.

Un SOUPER sera servi à tous ceux qui désireront le prendre

février.—g l 13

Bazar à l'Assomption

Sous le Patronage des Dames du Village, au profit de l'ASILE DE LA PROVIDENCE récemment établi dans cette localité, les LUNDI et MARDI GRAS, 20 et 21 FÉVRIER prochain

Le SOIR de ces deux jours il y aura CHANT e MUSIQUE.

DEUX DILIGENCES partent tous les jours de Montréal : une de l'Hôtel Ethier, et l'autre de l'Hôtel Laporte. Prix, aller et retour : $1.00.

26 Janvier 1871 119—g

BAZAR-LOTERIE

AU BÉNÉFICE DE

L'Église Catholique de Sutton

(Province de Québec.)

60 LOTS DE $100 A $10.

Tous les billets, autres que les 60, emporteront un article au dessous de la valeur de $10.

Le Tirage aura lieu en Avril

Prix pour 1 Billet $1
" " 5 " $1

F. MALHIOT, Ptre, Curé de Sutton.

17 janvier.—35 c

GRAND

CONCERT

En faveur d'une bonne œuvre

JEUDI, LE 16 FEVRIER 1871

A LA

SALLE SAINT - PATRICE

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE.

1. "Ventre-à-terre,"—Grand Galop de Concert..........Kowalski — Piano, 4 mains.
2. L'Adieu—Romance..........Schubert — M. F. A. Lavoie.
3. Sweet Spirit, hear my prayer.....Wallace — Madame A. J. Boucher.
4. Gratias Agimus..........Rossini — Trio de la Messe solennelle.
5. Rêverie du Soir..........Beljens — M. F. X. Thériault.
6. Le Miserere du Trouvère..........Verdi — Solo et Chœur.

DEUXIÈME PARTIE.

7. Soupirs et Regrets..........De Mendi — M. F. A. Lavoie.
8. Grande Finale du 1er acte de Lucrèce Borgia..........Donizetti — Sextette.
9. Whispering winds—Piano Solo...Wollenhaupt — M. Papin.
10. Ah ! mon fils "Le Prophète"..........Meyerbeer — Mlle Jacques.
11. Le Carillonneur..........Wallace — M. P. Laurent.
12. Inflammatus, "Stabat Mater"..Rossini — Solo et Chœur.

ENTRÉE—Siéges réservés, 50 centins ; non réservés, 25 centins.

Concert à 8 heures p. m.

13 février. 132—g

GRANDE SÉANCE

PAR LES

Élèves de la Maîtrise St. Pierre

AU PROFIT

DE

L'ŒUVRE DE LA CATHÉDRALE

Vendredi, 17 Février 1871.

PREMIÈRE PARTIE :

LE DÉVOUEMENT FILIAL EN 10 TABLEAUX

SECONDE PARTIE :

Le Sorcier sans le savoir—Comédie

Musique et Chant dans les entr'actes.

Portes ouvertes à 6½ heures. Lever du Rideau à 7½ heures.

ENTRÉE.......... 25 Centins.

Cette séance se fera sous la présidence de Sa Grandeur Mgr. de Montréal.

14 Février. 134

Grande Soirée

AU PROFIT DE

L'INSTITUTION DES SOURDS - MUETS

DU

Coteau St. Louis,

AU

ST. PATRICK'S HALL

Jeudi, le 23 Février.

PROGRAMME.

Grande Polonaise "en la" Chopin, exécutée par M. J. A. Fowler.

Exercices d'articulation par tous les Élèves Sourds-Muets.

Adresse en Français et en Anglais, articulées par des Sourds-Muets.

Ave Maria "Solo de Soprano"—Gounod—Chanté par Mme. Denis Leduc, avec accompagnement de violon obligé par M. Oscar Martel, 1er prix du Conservatoire de Liége.

Le Corbeau et le Renard, en pantomine par les Sourds-Muets.

Grande fantaisie pour le violon "Heynberg" exécutée par M. Oscar Martel.

Le Renard et la Cigogne, en pantomine par les Sourds-Muets.

Ernani "Solo de Soprano"—Verdi—Chanté par Mde. D. Leduc.

Martyr de Ste. Catherine, en pantomine par les Sourds-Muets.

God Save the Queen "arrangé par Beethoven" exécuté par M. J. A. Fowler.

MM. les Docteurs PELLETIER & HINGSTON ont bien voulu se rendre à l'invitation qui leur a été faite de parler chacun dans sa langue respective.

La séance commencera à 8 heures précises. Portes ouvertes à 7 heures.

ADMISSION.......... 25 Centins.
SIÉGES RÉSERVÉS ...... 50 "

14 Février. 133—g

Mechanic's Hall !

LUNDI, 27 FÉVRIER 1871.

GRAND

Concert Vocal & Instrumental

DONNÉ PAR

MELLE. DELFOSSE

Sous la direction de son Professeur MADAME PETITPAS assistée par quatre de ses autres élèves.

ADMISSION.......... 50 CENTINS.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1o. Grand morceau de Concert sur un thème de Paganini exécuté par M. P. J. Curran—Wallace.

2o. Ah si l'Amour, chanté par Melle. Delfosse—Pellaert.

3o. Martha, grand morceau de Concert, Melle E. Carmel—Ascher.

4o. Le Calif, grand air du Tambour Major, P. N. LaMothe—Thomas.

5o. Giralda, grand air, Melle. Delfosse—Adam.

DEUXIÈME PARTIE.

1o. L'Etoile du Nord, duo du 1er acte, Melle Delfosse et M. LaMothe—Meyerbeer.

2o. La Californienne, grande Polka de Concert, M. P. J. Curran—Herz.

3o. Grand air du Caid. Mme. S. Delorme—A. Thomas.

4o. Tarentelle sur des motifs de Beethoven, Melle. E. Carmel—Brisson.

5o. *A la demande générale*, Le Carnaval de Venise de Paganini, arrangé pour la Reine Topaze —V Massé—Chanté par Melle. Delfosse.

On peut se procurer des billets aux magasins de musique de MM. Prince, A. J. Boucher, Laurent & Laforce, et le soir au bureau du Concert.

On peut se réserver des siéges chez W. H. Prince sans charge extra.

Les portes s'ouvriront à 7½ heures. Le Concert commencera à 8 heures.

14 Février. 138

$1,025 $1,025

CLUB DU TROT

DE

MONTRÉAL.

Hs. QUINTAL, Président.
THEOPHILE HURTUBISE, Secrétaire.
L. W. DECKER, Trésorier.

LES COURSES du CLUB de TROT de MONTREAL

AURONT LIEU

MERCREDI ET JEUDI

Les 22 et 23 Février 1871

LES PRIX SUIVANTS SERONT OFFERTS :

PREMIER JOUR.

PREMIÈRE COURSE—Une bourse de $200 ; ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais trotté mieux que trois minutes ; $125 le 1er cheval, $50 le 2nd, $25 le 3me.

SECONDE COURSE—Une bourse de $250 ; ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais trotté mieux que 2.38 ; $150 le 1er cheval ; $75 le 2nd, $25 le 3me.

SECOND JOUR.

PREMIÈRE COURSE—Une bourse de $175 ; ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais trotté mieux que 2.45 ; $100 le 1er cheval, $50 le 2nd, $25 le 3me.

SECONDE COURSE—Une bourse de $400 ; ouverte à tous chevaux ; $250 le 1er cheval, $100 le 2nd, $50 le 3me.

Règles et Règlements.

1. Toutes ces courses 3 dans 5 sous harnais—aucune pesanteur requise.
2. Les Courses commençant chaque jour à UNE HEURE précise.
3. Les entrées devront être closes samedi le 18 février 1871, sous enveloppe au Secrétaire, Bureau de Poste, Tiroir 110, Montréal.
4. Il devra y avoir 4 entrées pour la course et deux devront partir.
5. L'entrée sera de dix par cent, sur chaque bourse, et devra dans tous les cas contenir le montant des entrées.
6. Un cheval *distançant* les autres chevaux ne recevra que le premier prix.
7. Un cheval *distancé* ne recevra aucune partie de l'argent.
8. Toutes les *Fouls* suivront la course.
9. La décision des Juges dans tous les cas sera finale.
10. En cas de mauvais temps, les courses seront remises au premier beau jour.

THEOPHILE HURTUBISE, Secrétaire.

Janvier. 118—um A e B k

Bureau & Dumouchel

NOTAIRES

96, RUE ST. FRANCOIS-XAVIER, 96

MONTRÉAL.

HON. J. O. BUREAU | L. N. DUMOUCHEL

15 février.—r 134

Professeur Demandé.

On demande UN PROFESSEUR ANGLAIS et CATHOLIQUE, pouvant enseigner toutes les parties d'un cours commercial pratique. Une personne parlant les deux langues et qui aurait été engagée dans les affaires sera préférée. Salaire libéral.

Adresse : Boîte 313, P. O., Montréal.

15 Février. 134—ds p

On a Besoin

D'une SERVANTE qui connaisse parfaitement le ménage et puisse aider un sommelier dans le service de la table.

14 février.—j 134

A LOUER

Un GRAND MAGASIN, LOGEMENT et BOULANGERIE, No. 457, Rue Ste. Marie, convenable pour le commerce d'épiceries. Prix modéré. S'adresser à

Mme CLARKE, 458, Rue Ste. Marie

13 février—131 ds p

ON DEMANDE

Trente Jeunes Gens et dix Filles

A l'INSTITUT du TELÉGRAPHE de la PUISSANCE, pour les qualifier OPERATEURS du Télégraphe sur les lignes du Chemin de Fer maintenant en voie de construction.

Pour les conditions, &c., s'adresser à

T. H. CHURCHILL, Boîte 527½, Montréal.

14 Décembre. 81—A C tm k

On Demande

UNE ou DEUX PLACES DE BANC, à l'Eglise de la Paroisse, soit dans la nef ou dans le 1er jubé vis-à-vis la chaire. S'adresser au No. 313, rue St. Paul, ou au No. 270, rue Bleury.

9 février. 130—s p

ON A BESOIN

Au OWL'S HEAD MOUNTAIN HOUSE, Lac Memphremagog, d'UNE BLANCHISSEUSE Française ou Anglaise ; elle devra savoir parfaitement son métier et donner de bonnes recommandations. Gages, $8.00 par mois.

Pour plus amples informations, s'adresser à ce Bureau.

16 Juillet—j 2

ON A BESOIN

D'UN MAITRE OUVRIER et DIX BONS HOMMES pour travailler à la construction des Voitures. S'adresser au No. 782, Rue Craig.

22 Juin. 20

ON DEMANDE

Une SERVANTE munie de bonnes recommandations. De bonnes gages seront données. S'adresser au No. 44, rue Cadieux.

8 Juin. 222

Tailleur Demandé

On demande, pour Ottawa, un bon TAILLEUR avec quelques années d'expérience. S'adresser chez THOS. THIBAUDEAU & Cie, Rue St. Paul.

13 février.—j 132

Situations Demandées

UN ou DEUX JEUNES GENS de 20 ans désireraient trouver de l'emploi dans un magasin de marchandises sèches ou comme assistant-teneur de livres, et pourront fournir les meilleures recommandations de la campagne et de la ville.

S'adresser par lettre à T. M. à ce bureau.

11 février—n p 133

Situation demandée.

UNE JEUNE PERSONNE désirerait se placer dans une Institution ou Maison privée comme Maîtresse de Musique, d'Anglais et de Français, et pouvant fournir de bonnes recommandations.

S'adresser par lettre à ce Bureau.

6 février 127—ds

BUREAU

DE LA

Cie. de l'Assurance Mutuelle D'ORIENT.

New-York, 28 Janvier 1871.

Le rapport suivant des affaires de cette Compagnie, le 31 Décembre 1870, est publié en conformité aux dispositifs de la Charte :—

Primes non-obtenues le 31 Décembre 1869		$ 276,520.97
Primes reçues durant l'année finissant le 31 Décembre 1870		1,056,851.85
Montant des Premiums		$1,333,182.82
Primes obtenues de l'année		$1,008,983.31
Pertes et Dépenses		607,591.28
Renouvellement d'Assurances et retours des Primes		232,634.46

ACTIF.

31 Décembre 1870.

Comptant	258,679.46	
Stocks des Etats-Unis	837,625.00	
Stocks des Etats-Unis et Emprunts sur demandes	190,933.84	$1,064,957.65
Billets de souscription (dont une valeur de $182,491.85 ne sont pas mis en usage	525,576.65	
Billets recevables, Primes et Sauvetages	271,591.47	
Augmentation et Comptes non-réglés	25,612.39	$ 822,783.51
Montant des Actifs		$1,827,418.20

Le Bureau des Syndics a résolu de payer six par cent d'intérêt sur les certificats d'inscriptions non soldées aux détenteurs d'iceux ou leurs représentants légaux le ou après le 1er mars prochain.

Après avoir fait les réserves pour les pertes probables au cas où des vaisseaux n'arrivent pas à temps et pour les réclamations non réglées ils ont aussi (en addition à un bonus de dix par cent une somme au comptant pour les billets de souscription) résolu de donner à ceux qui y auront droit dix pour cent sur le montant net des primes gagnées dans l'année finissant le 31 décembre 1870, pour lesquels des certificats seront émis le ou après le 3 avril prochain.

Par ordre du Bureau,

CHARLES IRVING, Secrétaire.

SYNDICS.

Joseph Gillard, Jr; George Mosle; Edward F Davison; A Le Moyne, Jr; E H R Lyman; Henry R Kunhardt; John Auchincloss; Lawrence Wells; Francis Cottenet; Charles Luling; Alex'r Hamilton, Jr; George F Thomae; Carl L Recknagel; W F Cary, Jr; Cornelius K Sutton; Edward Haight, Leopold Bierwirth, Simon de Visser, John S Williams; Alex M Lawrence; Fred'k G Foster; John D Dix; Charles Munsinger; Louis Jay; Jas Brown; N D Carlisle; Theodore Fachiri; C L F Rose; Wm S Wilson; F Cousinery; Gustav Schwab; George H Morgan;

EUGENE DUTILH, Président.
ALFRED OGDEN, Vice-Président.

CHARLES IRVING, Secrétaire.

AVIS.

Cette Compagnie a fait des arrangements pour émettre lorsqu'il sera besoin des Polices et des Certificats payables à Londres et Liverpool aux Salles de MM. DRAKE, KLEINWORT & COHEN.

Le soussigné continue de recevoir des demandes pour des Polices ouvertes et spéciales et d'assurer les Vaisseaux, Cargaison et le Fret avec une compagnie bien connue payable en Or ou en Fonds Canadiens.

Henry McKay,

No 1, Bourse des Marchands.

Montréal, 15 Février, 1871. um k—134.

Chance Rare—Magnifique Maison en Brique sur la Rue Ste. Catherine près de la Rue St. Laurent à vendre.

Cette Propriété est très bien construite, et contient toutes les améliorations modernes. Seulement $500 comptant et la balance dans 10 ans à six par cent. Titres parfaits. S'adresser à

H. H. GEDDES, Agent d'Immeubles, 138, Rue St. Jacques.

15 Février. 131—us k

CLASSES DU SOIR

SOUS LE CONTROLE DE

L'Institut des Artisans Canadiens

Les CLASSES DU SOIR de l'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS sont maintenant ouvertes—

A l'Ecole St. Jacques,

Coin des Rues St. Denis et Ste. Catherine

A l'Ecole de M. Martineau

Rue Fullum, Quartier Ste. Marie

A l'Ecole de M. Mauffette,

Coin des Rues St. Joseph et Guy.

Les Classes se font tous les soirs [le samedi excepté] de 7½ heures à 9½ heures.

Les Membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de suivre ces classes gratuitement.

Pour ceux qui ne sont pas membres, il suffit de se présenter aux professeurs des différentes écoles, et de payer la faible contribution D'UNE PIASTRE POUR TOUTE L'ANNÉE.

Voici les matières qui sont enseignées dans ces classes ;

1o. Alphabet, épellation jusqu'à la lecture courante, en anglais et français ;

2 Lecture perfectionnée en français et en anglais ;

3o. Arithmétique [depuis les chiffres jusqu'aux progressions géométriques inclusivement] ;

4o. Elements de la Grammaire française et de la Grammaire anglaise ;

5o. Traduction de l'anglais en français et du français en anglais ;

6o. Tenue des Livres (partie simple et partie double) ;

7o. Dessin linéaire et éléments de mesurages.

Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont aussi le droit de suivre gratuitement les Cours de dessin établis par la Chambre des Arts et Manufactures dans la bâtisse de la Banque Molson, rue St. Jacques.

L'année dernière quatre Canadiens-Français seulement ont suivi ces classes de dessin ; cependant, trois ont remporté des premiers prix, et un la médaille d'honneur.

Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offre ces classes du soir, et commencez de suite à les fréquenter.

Par ordre,

C. D. THÉRIAULT, Secrétaire de l'Institut des Artisans Canadiens.

14 Janvier. 10

AVIS.

Le soussigné tout en remerciant le public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, a l'honneur d'informer ses pratiques qu'il a disposé de son FONDS DE COMMERCE en faveur de MM. Loiseau & Cie qu'il recommande particulièrement à l'attention de ses anciennes pratiques.

JOEL LEDUC.

Formation de Société.

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont contracté ensemble une société sous le nom de LOISEAU & CIE, pour la fabrication de biscuits crackers de toutes espèces et ils espèrent par la qualité de leurs marchandises et la ponctualité qu'ils apporteront à remplir les commandes, mériter une part de l'encouragement public.

VIAU & VIGER,
CUTHBERT LOISEAU.

FABRIQUE DE BISCUITS.

Les soussignés ont l'honneur d'informer les marchands et le public en général, qu'ils ont fait acquisition du

FONDS DE COMMERCE

DE

M. JOEL LEDUC

Et qu'ils continueront à l'avenir la même branche de Commerce à laquelle ils se proposent d'apporter toutes les améliorations modernes, de manière à donner pleine et entière satisfaction.

LOISEAU & CIE.

Montréal, 8 Février 1871. 133—ds k

USINES DE Jos. HALL

Établies en 1851

OSHAWA, Ont.

COMPAGNIE MANUFACTURIERE

DE

JOS. HALL, PROPRIETAIRES

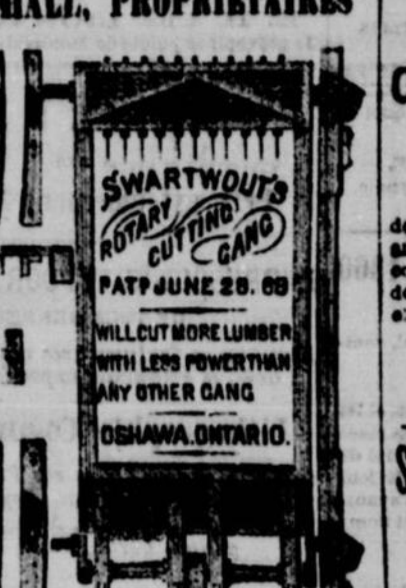

Nous désirons attirer l'attention de ceux qui sont engagés dans la manufacture du bois, sur

L'Appareil à Scies rotatives ou verticales se lubrifiant lui-même

DE

SWARTWOUT

POUR UNE OU PLUSIEURS SCIES.

Nous avons dépensé beaucoup de temps et encouru de grandes dépenses pour éprouver la valeur du système de rotation de M. Swartwout et nous sommes tellement satisfaits de son excellence que nous offrons plusieurs scies ou scies Mulay aux conditions suivantes :—Nous construirons plusieurs scies "Gangs" et des scies Mulay avec toutes les améliorations modernes et les fournirons aux parties responsables à condition qu'elles fonctionnent à leur satisfaction. Si, après un essai, elles manquent de donner satisfaction les personnes pourront continuer de s'en servir gratuitement jusqu'à la fin de la saison afin qu'elles ne puissent pas perdre les travaux de Sciage de la saison et ensuite les enlever et nous consentons dans ce cas de rembourser l'argent qui nous aura été donné pour elles. Lorsque l'on les placera dans de vieux moulins, nous fournirons toutes les machines nécessaires pour opérer le changement aux mêmes conditions.

Nous donnons plus bas des copies des lettres reçues de ceux qui se servent du système de rotation patenté de Swartwout's pour plusieurs scies ou une seule. Nous invitons ceux qui voudraient acheter, de correspondre de nouveau avec ces personnes. Nous faisons tout l'appareil des scies de moulins en acier, épargnant ainsi quelques centaines de livres en pesanteur et en même temps assurant aussi un appareil plus solide et plus fort. Nous sommes prêts à fournir toutes les machines nécessaires dans les moulins à scies de tout genre avec toutes les dernières et excellentes améliorations faites avec les meilleurs matériaux et de la meilleure manière et que nous garantissons sans défaut.

Waubaubene, 1er Octobre 1870.

J. H. Swartwout, Ecr., Toronto, Ont.

Cher Monsieur,—J'ai reçu votre lettre et le contenu a été dûment apprécié ; relativement à vos scies oscillant, il suffit à un homme de bon sens et de jugement de les regarder fonctionner une heure pour qu'il enlève les vieilles scies et les remplace par vos scies Rotatives ou Oscillant. Je n'ai pas encore donné à votre moulin la chance d'un juste essai à défaut d'un établissement convenable mais j'ai coupé 200 pièces de bois de bonne dimension en 12 heures, et je pense que lorsque j'aurai un établissement convenable, je pourrai couper aisément la moitié plus avec vos scies qu'avec le même nombre d'autres scies mises par le même arbre.

Je coupe maintenant 9000 m avec le petit moulin par jour.

Votre etc.

(Signé) W. A. SPOONER, Surintendant pour Dodge & Cie.

Détroit, 24 déc. 1869.

J. H. Swartwout, Ecr., Détroit.

Cher Monsieur,—J'ai fait un relevé de notre sciage de l'an dernier au moyen de vos scies en prenant les six jours de sciage pour "Mill Scale Book" pour la troisième semaine de Mai, Juin, Juillet, etc., et je trouve que nous avons fait un profit de 21 par cent plus que l'an dernier (1868) avec le même homme pour premier scieur en se servant des scies de Swartwout au lieu des vieilles scies droites. Je pense que nous aurions pu réaliser 40 par cent si nous avions pu faire couper le bois à l'extrémité etc., etc.

Votre etc., en toute hâte,

H. H. & H. C. SMITH.

East Saginaw, 29 Sept. 1870.

M. J. H. Swartwout, Toronto, Canada.

Cher Monsieur,—Nous avons reçu votre lettre du 25 septembre nous priant devous exposer la différence du sciage de notre moulin avec les améliorations que vous avez apportées. Nous vous dirons en réponse qu'il scie 25 par cent de plus cette année que l'an dernier et nous considérons que sous le rapport monétaire, c'est la meilleure amélioration que nous connaissions ; nous ne voudrions pas changer pour aucune considération.

Nous sommes

Vos etc.,

WARNER & FASTMAN.

Mill Point, Ont., 1 Sept. 1870.

J. H. Swartwout, Ecr., Toronto Ont.

Cher Monsieur,—Nous éprouvons beaucoup de satisfaction à dire que vous système de rotation amélioré, appliqué aux jauges et aux scies pour les moulins réunit tout ce qui est nécessaire pour produire une grande quantité de bois manufacturé. Il fonctionne incontestablement avec plus de facilité et le bois est scié aussi bien qu'avec l'ancien procédé. Notre intention d'appliquer votre système de rotation aux appareils de nos moulins à vapeur l'hiver prochain est une preuve suffisante de notre opinion à ce sujet—après l'avoir employé nous nous refuserions maintenant à ne plus nous en servir.

Votre etc.,

(Signé) H. B. RATHBURN & Fils.

Bay City, Michigan, 25 Oct. 1869.

F. W. Glen, Ecr.,

Cher Monsieur,—En réponse à votre lettre demandant notre opinion au sujet des appareils pour les scies de Swartwout appliqués aux moulins et jauges nous devons dire que nous avons ses améliorations dans nos scies et sommes convaincus qu'elles augmentent les facultés de sciage à raison de 20 par cent et réduisent la force nécessaire pour faire mouvoir les scies dans la même proportion. Ceci est dû surtout au mouvement d'oscillation semblable au mouvement d'un harpon. Nous n'avons pas l'amélioration dans notre "Mulay," mais nous savons qu'elle est supérieure à tous les systèmes de mouvement que nous connaissons.

Votre etc.,

(Signé) JAS SHEARER & CIE.

Waubaushene, 15 Nov. 1870.

M. F. W. Glen.

Cher Monsieur—J'ai reçu votre lettre du 5 courant dans laquelle vous me demandez si vous pouvez vous servir du nom de MM. Dodge & Cie relativement à vos scies en acier et au système de mouvement rotatoire de Swartwout. Vous pouvez le faire en toute sûreté vu que le moulin lui nous donne complète satisfaction.

Votre etc.,

W. A. SPOONER, Surintendant.

Mill Point, 21 Mai 1870.

J. H. Swartwout, Ecr,

Cher Monsieur,—Les quatre appareils que nous faisons fonctionner avec votre système de mouvement font tout ce que nous en attendions et c'est sans ombre de doute ce que les manufacturiers ont besoin. Je vais mettre de suite un autre appareil en opération avec le mouvement au lieu et place de celui qui opère maintenant, celui que dans quelques semaines il aura pour remplacement. Le fait est que nous ne pouvons plus nous passer du mouvement rotatoire. Vous pouvez référer à nous en aucun temps.

Votre etc.,

(Signé) H. B RATHBURN & Fils.

Mill Point, 12 Nov. 1870.

F. W. Glen, Ecr.,

Président de la Compagnie Manufacturière de Jos Hall, Oshawa, Ont.

Cher Monsieur,—Nous prenons plaisir à recommander la manière dont vous avez construit les quatres appareils pour plusieurs scies de Swartwout et que nous employons maintenant. L'ouvrage et le fini sont pensons nous infiniment supérieurs à tout ce que nous avons vû dans ce genre. Nous croyons aussi que le mouvement de ces scies rotatives est de beaucoup préférable à tout ce dont on se sert et savons qu'elles scient un bois en plus grande quantité et meilleur et avec moins de force que tout autre mouvement.

(Signé) H. B. RATHBURN & Fils.

Pour plus de renseignements s'adresser à

F. W. GLEN, Président, Oshawa, Ontario.

15 Février, 1871.

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

8 Chevaux, 7 Voitures, 7 Sleighs, 10 Sets de Harnais, 21 Robes, &c., par encan à nos Salles de Ventes, JEUDI, le 16 Février, à deux heures

JOHN LEEMING & CIE, Encanteurs.

133

Compagnie de Navigation de Longueuil

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et ANNUELLE des actionnaires de la dite compagnie, se tiendra au Village de Longueuil, SAMEDI, le 18 Février courant, en la Salle du Collége, à DEUX heures de l'après-midi, conformément et au désir de la 1e clause de l'acte d'incorporation.

Par ordre,

OV. DUFRESNE, Fils, Secrétaire.

Longueuil, 3 Février 1871.—121 l c

Société Mutuelle de Construction DE MONTREAL.

L'ASSEMBLÉE pour le TIRAGE de la DIX-HUITIÈME APPROPRIATION, aura lieu au BUREAU de la société, dans l'une des salles de l'INSTITUT DES ARTISANS (Mechanic's Hall) Grande Rue St. Jacques, MERCREDI SOIR, le 8 MARS prochain, à SEPT heures et DEMIE précises.

Par ordre des Directeurs,

L. H. CHARBONNEAU, Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 2 Février 1871.—123

Société Canadienne - Française de Construction de Montréal.

La QUATRIÈME APPROPRIATION sera vendue à l'enchère le VINGT-TROIS FÉVRIER courant, à la SALLE ST. JEAN-BAPTISTE, No. 18, rue St. Jacques, à 7½ heures P. M.

Par ordre,

E. CHARPENTIER, Secrétaire-Trésorier.

3 février 1871.—124 c l

NOUVEL EMPRUNT de 7-30 EN OR

SURE ! PROFITABLE ! PERMANENT !

JAY COOKE & CIE

Offrent en vente au pair et avec intérêt des

Bons en Or sur première hypothèque sur l'octroi de terre

De la Cie. du

Chemin de Fer du Nord du Pacifique

Ces bons sont garantis, d'abord par une première hypothèque sur le chemin lui-même, son matériel roulant, et tout son agrès ; ensuite par une première hypothèque sur l'octroi de terres entier, s'élevant à plus de 22,000 âcres de terre par mille. Ces bons sont libres de toute taxe des Etats-Unis ; le Principal et l'Intérêt seront payable en or : le principal au bout de trente ans et l'intérêt tous les six mois au taux de SEPT ET TROIS DIXIEME PAR CENT par année.

Ces bons sont émis en dénominations de $100, $500, $1,000, $5,000 et $10,000.

Les Syndics pour cette hypothèque sont MM. JAY & COOKE, de Philadelphie, et J. EDGAR THOMPSON, Président de la Compagnie de Chemin de Fer Central de Pensylvanie.

Ces bons 7.30 du Nord du Pacifique seront en tous temps, avant leur échéance, recevables à DIX PAR CENT DE PRIME (ou 1.10), pour le paiement des terres de la Compagnie, à leur plus bas prix comptant.

Outre leur sûreté absolue ces Bons donneront un revenu plus considérable, croyons-nous, que toute autre garantie de première classe. Les personnes qui ont des 5 20 Américains peuvent les convertir en bons de la Compagnie du Nord du Pacifique, et augmenter d'un tiers leur revenu annuel, et avoir un placement parfaitement sûr.

COMMENT LES AVOIR.—La Banque la plus proche ou votre Banquier donnera ces Bons au montant demandé et de toute dénomination exigée. Ceux qui désirent échanger des stocks ou autres Bons pour ceux de cette Compagnie, peuvent s'adresser à nos Agents qui donneront les plus hauts prix courants pour toute garantie de marché.

Ceux qui demeurent dans les localités éloignées des Banques, peuvent nous expédier par Express l'argent ou autres Bons et nous renverrons les Bons à nos propres risques et frais. Pamphlets, cartes, etc., s'adresser à nous ou à aucun des banques ou Banquiers employés dans la vente de cet emprunt.

A vendre par

MORGAN, KEENE & MARVIN, 2½, Rue Wall, New-York,

Agents Généraux pour New-York, Vermont et la Puissance du Canada.

ou

PRENTICE & McDOUGALL,

Agents Généraux pour Montréal et les environs

Montréal, 8 Janvier 1871. 120—A C c lm

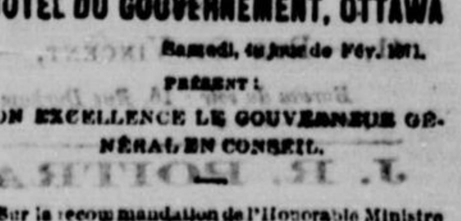

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Samedi, 4e jour de Fév. 1871.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douane, et en vertu de l'autorité conférée par la 8e Section de l'Acte 31e Vic. Chap. 6, intitulé "Acte concernant les Douanes" il a plu à Son Excellence de faire le Règlement suivant :

Depuis et après le premier jour de Mars prochain, le Port de Queenston, dans la Province d'Ontario, sera et par le présent discontinué comme Port d'Entrée indépendant, et il sera et est par le présent constitué Port d'Entrée extérieur, et placé sous la surveillance du Port de Niagara.

WM. H. LEE, Greffier du Conseil Privé, Canada.

134

POISSONS.

UNE CONSIGNATION DE

HARENG DE LAC

De première qualité pour

Vendre en Lots convenables aux Acheteurs.

AKIN & KIRKPATRICK, 305, Rue des Commissaires.

9 Février. 129—ds p

A VENDRE

5,000 lbs de Bon Beurre

EMMAGASINÉ.

John Taylor.

Rue FOUNDLING.

10 Février.—131

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

LÉON GIROUX, de St. Polycarpe, FAILLI.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 48, Rue St. François-Xavier, en la Cité de Montréal, VENDREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à TROIS heures P.M., pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE, Syndic.

Montréal, 28 Janvier 1871. 123—de

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de

R. WEIR & Cie. FAILLIS.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1871, après quoi le dividende sera payé.

JAMES TYRE, Syndic.

Montréal, 8 Février 1871.—124 de

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

JAMES WYNN, de la Cité de Montréal, commerçant de chaussures, FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 278, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1871, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN, Syndic Provisoire.

Montréal, 8 février 1871.—131 de

Acte concernant la faillite 1869

JAMES INGLIS, de la cité et district de Montréal, Photographe, *Demandeur*,

vs.

WILLIAM MURRAY, ci-devant de la cité de Montréal, Commerçant et Libraire, maintenant caché dans un lieu inconnu, *Défendeur*.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER, Shérif.

Montréal, onzième jour de février 1871.—132

Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE.

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de

CHARLES L. MOLLOY & GERALD C. EGAN, FAILLIS.

Avis est par les présentes donné que le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et demie A. M., ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, les soussignés, ci-devant faisant affaires comme MOLLOY & EGAN, feront application à la dite Cour pour une confirmation de leur décharge, en vertu du dit acte.

CHARLES L. MOLLOY.
GERALD C. EGAN,
Par A. & W. ROBERTSON,
Leurs Procureurs ad litem.

14 Février.—133

CODE DES Curés, Marguilliers & Paroissiens

ACCOMPAGNÉ DE

NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES

PAR

L'Hon. J. U. Beaudry

Un des Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, et ci-devant Commissaire pour l'Érection des Paroisses.

Bureau de *La Minerve*, Montréal, 7 Novembre 1870.

AVIS

Le soussigné donne avis qu'il a intention de demander à la Corporation de la Cité de Montréal, la permission d'ériger un Engin à Vapeur sur la propriété No. 80, Rue St. André.

FRANÇOIS BRETON.

7 février. 128—ds A p

Chs. MILOTTE

MARCHAND-TAILLEUR

L'ASSOMPTION

M. MILOTTE a toujours en mains, un grand assortiment de Tweeds, &c., à très bon marché.

7 février.—m k 127

Madame Denis Leduc

ÉLÈVE DE Mme. PETITPAS

PROFESSEUR DE CHANT ET DE PIANO

No. 86,—Rue Sanguinet,—No. 86.

18 Août. 286

H. JEANNOTTE

NOTAIRE,

41, — RUE ST. VINCENT, — 41

Bureau du soir : 16, Rue Durham

31 janvier.—1m e k 120

J. R. POITRAS

ARCHITECTE

15,-RUE ST. LAMBERT,-15

Bâtisse Labadie—Montréal.

6 déc.—1m k b 75

A. BEAUDET, M.D.,

A ouvert un Bureau au

No. 664, — RUE ST. JOSEPH, — No. 664

"Western Drug Hall."

Heures de Bureau :—De 9 heures à midi, et de 2 heures à 4 heures P.M.

5 Décembre. 76—a k

Thibault & Lareau,

AVOCATS

36—RUE ST. VINCENT—36

MONTRÉAL.

27 sept.—3m b 16

A. MATHIEU,

AVOCAT, L. L. B.,

38, Rue St. Vincent.

MONTRÉAL.

3 mai 217

DUHAMEL & RAINVILLE,

AVOCATS,

28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

JOSEPH DUHAMEL | HENRI F. RAINVILLE

Montréal, 11 Mai 1869.

DOMINION du CANADA

OUVERTURE

D'UN

VASTE ET SPLENDIDE

Etablissement Lithographique !

A VAPEUR

89, GRANDE RUE ST. JACQUES

E. R. Chs. LIONAIS a l'honneur de prévenir le public de Montréal qu'il sera prêt à exécuter tous les Travaux concernant

LA LITHOGRAPHIE ET LA TYPOGRAPHIE

A DES

Prix extrêmement Modérés.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

DE TOUS GENRES.

Noires ou en Couleurs, avec des Caractères de Goût, et récemment importés d'Europe.

Lithographie Commerciale

Gravures, en tous genres sur Pierre, Libelles, Histoires, Illustrations, Impressions en différentes couleurs, Musique et Vignettes, Cartes, Plans, Lavis.

LITHOGRAPHIE ARTISTIQUE

Chromo-Lithographies, Cartes, Spécimens, (Show Cards.)

GRAVURES

Gravures sur Bois, Gravures sur Pierre, Gravures sur Cuivre et Acier.

Portraits, Vignettes et Blocs, Matrices pour Cartes d'Affaires.

M. LIONAIS ayant importé spécialement des presses d'une grande dimension et d'un modèle récemment patenté à Londres, est à même de donner entière satisfaction au public, quant à la promptitude, au fini et au bon marché de ses ouvrages.

3 novembre.

HUILE PATENTÉE

Nous sommes bien aise d'introduire au public une HUILE PATENTÉE qui rivalise en éclat avec la lumière du gaz. Cette huile n'est pas explosive puisque l'inventeur a obtenu une patente royale du gouvernement. Elle peut s'employer avec ou sans globe. Elle peut être employée pour les nouvelles lampes-gazeliers éclairant sans mèche.

Ayant été employée dans les communautés avec profit et sûreté, attendu qu'il n'y a aucun danger pour l'explosion, cette seule raison doit engager le public à en faire usage. Le public aura tout avantage à s'en servir en laissant de coté les huiles explosibles.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de

MM. BONNEVILLE & GARIÉPY,
No. 65, rue Commune, Montréal.
Les Agents pour cette Huile Patentée.

Je, soussigné, certifie m'être servi de l'Huile Patentée. Elle est d'une qualité supérieure à toute autre. Elle ne répand aucune odeur ; elle éclaire très bien, et les cheminées restent parfaitement claires, quelque soit le volume de la lumière. Elle n'est pas explosive et l'on peut s'en servir dans les lampes avec et sans cheminées.

J. B. DAOUST, M. P.

Montréal, 11 Janvier 1871.—165

Je, soussigné, certifie m'être servi de l'Huile Patentée. Elle éclaire très bien et les cheminées restent parfaitement claires, quelque soit le volume de la lumière. On peut s'en servir dans les lampes avec et sans cheminée.

F. RIEUTORD, N. P.

Montréal, 12 Janvier 1871.

Coaticooke, 13 janvier 1871.

Après m'être servi pendant un mois d'une huile confectionnée par M. Jérémie Sinotte, de cette localité, je me fais un devoir de déclarer que cette huile m'a donné la plus entière satisfaction et que je la trouve supérieure à la Kérosine de Portland, pour la durée, la propreté et la qualité de la lumière. J'ai constaté qu'il est de beaucoup préférable de s'en servir avec un brûleur portant une mèche ronde et sans cheminée qu'avec un brûleur ordinaire.

Pour la lampe du sanctuaire, cette huile m'a donné plus de satisfaction que tout ce que j'ai essayé jusqu'à présent. Par le moyen du tube mobile, la lumière est diminuée à volonté durant la nuit. Cette huile ne gèle pas et n'est affectée en aucune manière, même par le plus grand froid ; de sorte que la lampe du sanctuaire ne s'éteint que lorsqu'elle est vide.

Les Sœurs de La Présentation, qui dirigent le Couvent ici, ont été également satisfaites de l'emploi de cette huile.

J'ai pleine confiance que lorsque les avantages qui résultent de cette huile seront connus, elle deviendra d'un usage général. L'économie et la propreté devront la faire accepter partout.

J. S. CHARTIER, Ptre., Missionnaire.

C'est avec plaisir que je, soussigné, certifie m'être servi et me servir encore actuellement de l'Huile Patentée. C'est une huile incolore et sans odeur, qui donne une lumière très brillante sans noircir les cheminées de lampes, quelque soit le volume de la lumière qu'on veut avoir, qui a de plus la qualité bien précieuse et si recherchée de n'être pas explosive. On peut s'en servir dans les lampes avec ou sans cheminées.

H. C. H. CHAGNON N.P.

Coaticooke, 17 janvier 1871.

Montréal, 20 Janvier 1871.

C'est avec plaisir que je, soussigné, certifie m'être servi et me servir encore actuellement de cette huile patentée dans tous les appartements de mon hôtel ; Cette huile éclaire beaucoup mieux que toutes les autres huiles, elle n'est pas explosive, elle ne jette aucune mauvaise odeur, elle brule dans des lampes à cheminée. Toutes ces qualités devraient la recommander à l'usage du public ; c'est une huile économique sous tous rapports.

EDOUARD DORION,
St. Andrews Hotel,
48 Common Street.

LE MEILLEUR POELE DE SALLE

EST

L'ORIENTAL

IL A ÉTÉ ÉPROUVÉ

SOUVENEZ-VOUS QUE SI VOUS ACHETEZ

UN DES

POELES DE CLENDINNENG

VOUS POUVEZ

Faire Réparer les Plaques en tout temps.

W. Clendinneng.

Septembre—10 ct

Succession de feu ANTOINE LOUIS FRECHETTE, Ecuyer, en son vivant Marchand, de Chambly.

Toutes personnes endettées envers la dite succession sont requises de payer immédiatement, et celles à qui il est dû voudront bien filer leurs demandes sous un mois, au soussigné, subrogé tuteur et procureur de la Veuve.

E. H. FRECHETTE.

21 Janvier 1871. 123—3 um

AVIS AUX FAMILLES.

Fêtes de Noel et du Jour de l'An

CHOIX MAGNIFIQUE

D'EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

CHEZ

Mathieu & Trudel

88—RUE NOTRE-DAME—88

MM. MATHIEU & TRUDEL attirent l'attention de leurs pratiques et du public sur la Grande Réduction pour le temps des Fêtes.

ONT TOUJOURS EN MAINS:

Pêches Jaunes
Do Blanches en Boites
Poires, Oranges et Citrons
Tomates en Boites
Pruneaux Extra "Violette"
Figues
Raisins de Table
Do de Malaga
Do de Sultana
Petits Pois au Naturel de Bordeaux
ETC., ETC., ETC.

Avant que d'aller ailleurs, veuillez nous honorer d'une visite.

EUCLIDE MATHIEU, Ci-devant chez Trudel & Vincent. | VICTOR TRUDEL, Ci-devant chez Dufresne & McGarity.

MONTREAL.

7 Déc. 1870. 82— k

Natrokali, ou Extrait de Savon DE GOULDEN

Supérieur à aucune autre composition sponacée en usage et garantie de faire du Savon sans chaux ou lessive et sans difficulté.

A Vendre chez tous les Droguistes et les Marchands de campagne.

Baume Pectoral de Marrube de Goulden

Remède inappréciable qui ne manque jamais de guérir le Rhume, la Toux, l'Influenza, l'Enrouement, le Mal de Gorge, la Coqueluche et l'Irritation qu'éprouvent les Orateurs et les Chantres. C'est un remède efficace contre la Consomption.

PASTILLES A VERS VEGETABLES DE GOULDEN

Remède agréable, sûr et efficace d'après des centaines de certificats.

N.B.—Aucun autre purgatif n'est nécessaire après cela. Préparé seulement par

J. GOULDEN, Droguiste,
177 et 179, Grande Rue St. Laurent, et 363 Rue Ste. Catherine, Montréal.

13 Août. 281—r

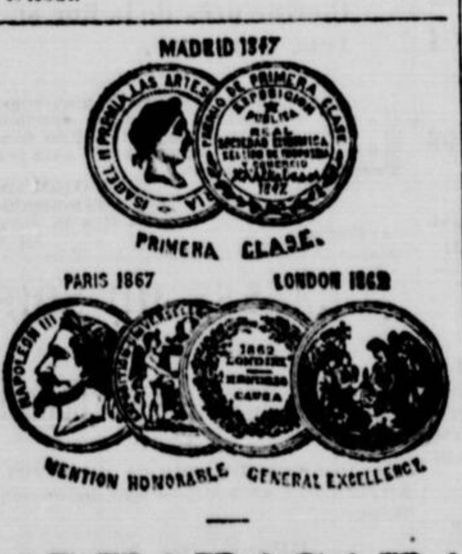

ALKABASAR !

ARRIVÉ ENFIN.

Cet élégant Tonique Turc est un des plus délicat et des plus salutaires remèdes qui aient été soumis à l'approbation publique sur ce continent, et il se recommande de lui-même à l'encouragement pour les raisons suivantes :

C'est un remède qui a été fait par un des plus éminents pourvoyeurs de la Cour Ottomane.

Il empêche l'acidité de l'estomac.

Il chasse la mélancolie.

C'est un tonique doux et qui donne de la vigueur et un stimulant des plus efficaces et en même temps des plus inoffensifs.

Il rend la respiration douce et agréable.

Il stimule l'appétit si on le prend *avant* les repas.

Il facilite la digestion si on le prend *après* les repas.

Il neutralise les penchants à l'usage des liqueurs enivrantes.

Il rend l'esprit brillant et parfaitement clair.

Si on le prend habituellement, il donne de la vitalité et de l'énergie à tous les organes du corps.

Par l'usage de ce remède un homme de 70 ans, reprendra autant de vigueur que s'il était à l'âge de 30 ans et il est fortement recommandé aux personnes de constitution délicate.

C'est le remède favori des Dame de l'Orient principalement.

Ainsi donc, assurez-vous la santé, la longévité et l'énergie vitale par l'usage du

TONIQUE TURC ALKABASAR

Tenu en dépot chez les principaux Droguistes et Épiciers de la Puissance.

Pour les prescriptions, voir les étiquettes sur les bouteilles.

HENRY CHAPMAN & CIE. } Montréal.
EVANS, MERCER & CIE., }
Seuls Agents pour la Puissance.

Montréal, 18 Juillet 1870.—268 a k

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans la Province de Québec se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada* en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

ALFRED TODD,
Greffier-en-Chef des Comités et Bills Privés, Chambre des Communes.

Ottawa, 5 Décembre 1870.—73

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Actionnaires de LA BANQUE DU PEUPLE, aura lieu aux Bureaux de la Banque, Rue St. Jacques, LUNDI, le 6 MARS prochain, à TROIS heures P. M., conformément aux 18me et 19me clauses de l'acte d'incorporation.

Par ordre du Bureau des Directeurs,

A. A. TROTTIER, Caissier.

Montréal, 1er Février 1871.—122 1

LA BANQUE DU PEUPLE

DIVIDENDE 71ME

Les actionnaires de LA BANQUE DU PEUPLE sont par les présentes notifiés qu'un DIVIDENDE semi-annuel de 3 0/0, TROIS PAR CENT, pour les six mois courant, a été déclaré et sera payable au Bureau de La Banque, LUNDI, le 6 MARS prochain et les jours suivants.

Le livre de transfert sera fermé depuis le 15 au 28 Février inclusivement.

Par ordre du Bureau des Directeurs,

A. A. TROTTIER, Caissier.

Montréal, 13 Février 1871.—132 1

ETAT DE L'ASSURANCE

DITE

Life Association of Scotland

EN VERTU DE

L'ACTE DU CANADA

CONCERNANT les COMPAGNIES D'ASSURANCE

31 *Vict., Chap.* 48, *Sec.* 15, *Forme D.*

1.—Total des Primes reçues ou recevables en Canada durant l'année finissant le 5 Avril 1870, date de la dernière balance........ $129,828 37

Avis—Voici les Primes annuelles complètes stipulées dans les Polices en Force à la fin de l'année tel que mentionné sous le chiffre 8 ci-dessous. Le bonus au comptant ou profits payés ou permis aux détenteurs de Polices pour l'année, n'ont pas été déduits.

2.—Nombre et montant des Polices émises ou pouvant être émises durant l'année, 397 pour........ $189,982 46

3.—Montant risqué dans le total des Polices en Force en Canada au 5 Avril 1870, c'est-à-dire des sommes assurées dans telles Polices........ $3,997,872 17

4.—Nombre et Montant des Polices qui sont devenues des réclamations en Canada durant l'année, 14 pour... $63,616 56

5.—Montant de ces pertes et autres précédentes en Canada payées durant l'année........ $26,530 68

6.—Montant des réclamations en Canada en suspens au 5 Avril 1870, c'est-à-dire qui n'ont pas été prouvées ou qui ne sont pas payables à cette date, mais toutes payées depuis $12,683 53

7.—Pertes en Canada dont le paiement a été arrêté........ Aucune

(Signé,) R. WARDLAW,
Secrétaire de la Life Association of Scotland.

Assermenté devant moi le 16e jour de Janvier 1871.

(Signé,) H. L. ROUTH, J. P. mk—119

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Commercial Union

19 & 20 CORNHILL, LONDRES.

CAPITAL - - - - - £2,500,000 STG.

DEPARTEMENT DU FEU

Règlement Immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en hommes d'affaire

DEPARTEMENT SUR LA VIE

Quatre-vingt pour cent des profits provenant de toutes les affaires qui concernent les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Police ayant droit aux profits.

La moyenne des Bonus déclarés en 1868 est de £2 2s 0d par cent.

Toutes réclamations sont payées un mois avant que la mort de l'assuré a été prouvée.

Surintendant:—A. TELLIER

FREDERIC COLE, *Secrétaire.*

MORLAND, WATSON & Cie.,
Agents généraux pour le Canada

BUREAUX : 385 et 387, Rue St. Paul, Montréal.

21 juin.—a c k 23

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

De la Cité de Montréal.

DIRECTEURS:

BENJAMIN COMTE, Ecr., Président.

H. A. R. HUBERT, Ecr.	ANDRÉ LAPIERRE, Ecr
JOS. SIMARD, Ecr.,	J. B. BEAUDRY, Ecr
ROMUALD TRUDEAU, Ecr	NAR. VILLENEUVE, Ecr
JAMES & MULLIN, Ecr,	J. B. ROLLAND, Ecr

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr ; chaque année l'a prouvé depuis 1859. Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères. D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'à fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter ces inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. , rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, octobre.—86 c

Présents de Noël et du Jour de l'An

MM. BRODEUR & BEAUVAIS informent leurs amis et le public en général, qu'ils ont en mains un assortiment complet de Bottes et Souliers d'Hiver, et Souliers Blancs et Pantoufles pour Dames de toutes sortes. Aussi, une grande quantité de Congress Françaises pour Messieurs pour la modique somme de $3.00 la paire, et quelques Lots de Souliers pour Dames doublées en Peau de Mouton, et Souliers "Balmoral" pour Dames, doublées en Flanelle, pour la somme de $1.50 la paire.

Si vous désirez faire un présent utile et de circonstance pour Noël ou le Jour de l'An, rien de plus enviable qu'une bonne paire de Chaussures pour votre femme, fille ou enfant.

BRODEUR & BEAUVAIS

Successeurs de

J. & T. BELL,

278, — Rue Notre-Dame, — 278

10 Janvier. 103—c

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 12 Décembre 1870

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M.	Levées P. M.
		ONTARIO.		
8 à 11		Ottawa, p. chemin de fer (a)	6.45	6.45
8 à 11		Province d'Ontario (a)	6.45	6.45
......	6.30	Rivière Ottawa par route	7.00	......
		QUÉBEC.		
8.00	......	Québec et Richmond—C F	......	7.00
8.00		Chemin de fer Arthabas. et Trois-Rivières		7.00
	2.00	St. Rémi et Hemmingford	......	1.00
8 à 11	2.00	St. Hyac. et Sherbrooke	6.00	1.00
10.00		Do St. Jean et Rouse's Pt.		2.15
10.00		Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt		2.15
		MALLES LOCALES.		
11.00		Beauharnois	6.00	......
11.00		Chambly (aussi 6 à 2) et St Césaire		2.30
11.00		Contrecoeur, Varennes et Verchères		2.30
11.00		Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	......
10.00	5.45	Huntingdon	6.00	1.00
9.30	2.00	Lachine	6.00	1.00
10.00		St. Lambert		2.30
Midi.	2.15	Laprairie	9.30	2.15
11.00		Longueuil	6.00	2.00
	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	
8.30	6.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
	1 30	St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique et Belle Rivière	7.00	
	2.30	St. Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	...
8 à 10		St. Jean et Station St Armand	8.00	2.15
8.00		Trois-Rivières par la Rive Nord		1.30
		PROV. MARITIMES.		
......		N. Brunswick et Isle P. E.		12½ à 7
......		Halifax, N.-E.		12½ à 7
		Les malles vont de Terre-Neuve à Halifax tous les jours et de là la transmission se fera tous les vendredis à partir du 25 Août		
		ÉTATS-UNIS.		
8 à 10		Albany Boston, Buffalo, Burlington, New-York, &c		2 1
8 à 11		I. Pond & Portland		12½ à 7
8 à 9		États de l'Ouest	6.00	7.0
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payés d'avance vià New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles:		
		Pour Havane et Indes Occidentales, vià Havane, tous les Jeudis P. M.		2.15
		Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.		
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la Ligne Canadienne... Vendredi		7.00
		Par la Ligne Cunard vià New-York... Mardi		2.1

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 7.35 A. M. & 7.35 P. M.
(b) do ouverts jusqu'à 1.35 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boites à lettres dans les rues sont visitées 9.30 A. M., 1.15 5.45 et 9.00 P. M. Le Dimanche 6 P.M.

LIGNE ALLAN

SOUS CONTRAT avec le Gouvernement Canadien pour le Transport des MALLES du CANADA et des ÉTATS-UNIS.

1870-1 — ARRANGEMENTS D'HIVER — 1870-1

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Assyrian	3400 tons	[En construction]
Caspian	3200 "	Capt. Scott
Scandinavian	3000 "	Capt. Ballantine
Prussian	3000 "	Lt. Dutton, R.N.R.
Austrian	2700 "	Capt. J. Wylie.
Nestorian	2700 "	Capt. A. D. Aird.
Moravian	2650 "	Capt. Brown.
Peruvian	2600 "	Lt. Smith, R.N.R.
Germany	3250 "	Capt. J. Graham
European	2646 "	Capt. Bouchette
Hibernian	2434 "	Capt. R. S. Watts.
Nova-Scotian	2300 "	Capt. Richardson.
North-American	1784 "	Capt. Trocks.
Corinthian	2400 "	Capt Grange
Ottawa	1831 "	Lt. Archer R.N.R.
St. David	1650 "	Capt. Scott.
St. Andrew	1432 "	Capt. Ritchie.
St. Patrick	1207 "	Capt. H. Wylie.
Norway	1100 "	Capt. C.N. Mylins
Sweden	1150 "	Capt. Mackenzie

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Portland chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Écosse) doivent être envoyés de Portland :

NORTH-AMERICAN........ 14 Janvier
PRUSSIAN........ 21 "
NESTORIAN........ 28 "
SCANDINAVIAN........ 4 Février
PERUVIAN........ 11 "
MORAVIAN........ 18 "

Prix du Passage de Portland :—
Cabine........ $70 & $80
Entrepont........ $25

On a intention de faire voyager les STEAMERS de la LIGNE de GLASGOW par intervalles entre la Clyde et Portland durant la saison de la navigation de l'hiver.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser A Portland à J. L. FARMER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE & Co. ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25, Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & Co. ; à Rotterdam, à G. P. ITTMANN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17, Gracechurch street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Clyde street ; à Liverpool, à ALLAN BROS., ou à

H. & A. ALLAN
Coin des rues Youville et Common.

10 Janvier. 104—r

1870-1 1870-1

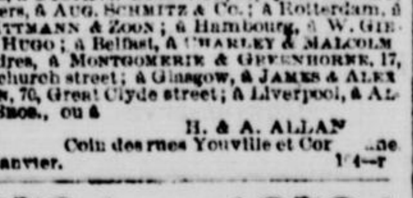

LIGNE DES STEAMERS

ENTRE

GLASGOW ET PORTLAND.

Les Steamers ci-dessous de la

Ligne d'Allan de Glasgow

Devront faire le service entre GLASGOW et PORTLAND.

"ST. DAVID", le ou vers le 25 JANVIER.
"ST. ANDREW," " " 8 FEVRIER.

H. & A. ALLAN.

29 Novembre 1870. 0

Compagnie de Transport de St. Lambert.

A une assemblée des actionnaires de la Compagnie ci-dessus nommée, tenue au Bureau de Romeo H. STEPHENS, Ecr., (aujourd'hui) Mercredi, le 11 courant, les messieurs suivants ont été nommés pour composer une Chambre Provisoire, avec pouvoir de faire application pour un acte d'incorporation, et prendre autres mesures qui seront nécessaires pour l'obtenir et mettre en opération la dite compagnie.

On a pris une somme suffisante de stock pour placer le dit projet audessus de tout doute de réussite et nous nous sentons satisfaits qu'un mode de transport sera employé sur la ligne le premier Mai.

MM. Wm. McNAUGHTON, Montréal.
L. J. BELIVEAU, do
GOTTLIEB REINHARDT, do
P. BETOURNAY, St. Lambert.
W. BROWN, do

GEORGE HEUBACH,
Secrétaire et Trésorier.

11 janvier.

Cie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMELIORÉ DES TRAINS

POUR L'HIVER DE 1870-71.

AUGMENTATION DE VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit :—

ALLANT A L'OUEST.

Train de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires........ 8.00 A.M.

Express de Nuit pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à........ 8.00 P.M.

Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires........ 6.00 A.M.

Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires........ 4.00 P.M.

Trains pour Lachine à 8.00 A.M., 9.30 A.M., 2.00 P.M., et 5.00 P.M. Le train de 2.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires... 6.45 A.M.

Express pour Boston vià Vermont Central........ 8.40 A.M.

Express pour New-York et Boston vià Vermont Central à........ 3.30 P.M.

Express pour Island Pond........ 2.00 P.M.

Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticooke et Norton Mills, seulement à........ 10.10 P.M.

Il y aura des Chars Dortoirs à tous les trains de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE," laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis après-midi, à 4.00 heures p.m. Le comfort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis à 5.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant

Montréal, 31 Décembre 1870. 79

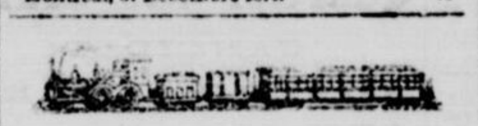

Extension du Chemin de Fer Harlem

CHANGEMENT D'HEURES

EN CHEMIN DE FER

DE

MONTRÉAL A NEW-YORK

Les Passagers partant par l'Express de 3.45 de MONTRÉAL, peuvent prendre des Chars Dortoirs à ST. ALBANS et se rendre à NEW-YORK sans changement.

On peut obtenir des Billets de F. PICARD, Bureau Général des Billets, vis-à-vis le St. Lawrence Hall, Montréal, ou au Bureau des Billets, au Dépot du Chemin de Fer le Grand Tronc.

J. R. FAULKNER,
Assist.-Surint.

28 juin.—242 1

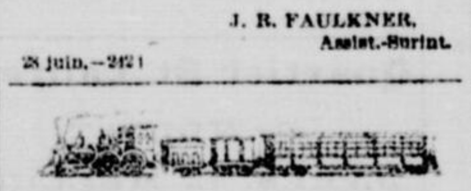

CHEMIN DE FER

DU

CANADA CENTRAL

ET DE

BROCKVILLE ET OTTAWA.

GRANDE ROUTE à VOIE LARGE pour OTTAWA

LE ET APRÈS

LUNDI, le 9 JANVIER 1871,

Les convois voyageront comme suit :—

LAISSE BROCKVILLE

Train de la Malle à 7.30 A.M. arrivant à Ottawa à 1.50 P.M.

Express à 3.30 P.M., en connection avec l'Express de Jour du Grand Tronc de l'Ouest, et arrivant à Ottawa à 7.16 P.M.

LAISSE OTTAWA

Express à 9.40 A.M., arrivant à Brockville à 1.4 P.M., en connection avec l'Express de Jour du Grand Tronc allant à l'Ouest.

Train de la Malle à 3.45 P.M., arrivant à Brockville à 9.15 P.M.

ARRIVE à SAND POINT

A 1.30 et 7.10 P.M.

Les convois sur le Canada Central et Branche de Perth font certaines connections avec tous les convois sur le chemin de fer de B. & O.

Le fret est transporté avec promptitude vû que la largeur de la voie du Chemin de Fer Bro. et O. est la même que le Grand Tronc. Les chargements de Chars du Grand Tronc se rendront à tous les points sans transbordement.

Certaines connections sont faites avec les convois du Grand Tronc.

H. ABBOTT, Gérant.

Brockville, 7 Janvier 1871. 108—r

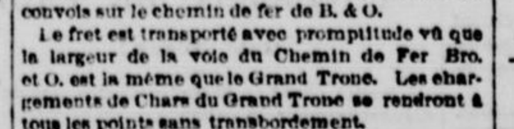

Chemin de Fer de la Rive Nord

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord désire attirer l'attention des intéressés sur les clauses suivantes des 31e et 31e c. 22 ;

Les anciens livres de souscription ayant été perdus ou incendiés, la compagnie, dans les quinze jours qui suivront la passation du présent acte, devra ouvrir de nouveaux livres de souscription dans les bureaux et les laisser ouverts jusqu'au douze mai de l'année mil huit cent soixante-onze pour les rouvrir le vingt-deux du même mois, de la même année, et les laisser ouverts jusqu'au douze de mai de l'année suivante, jusqu'à quatre heures de l'après-midi de chaque jour, et ainsi de suite, pour toutes les autres années, jusqu'à ce que le capital-actions de la dite Compagnie soit complètement souscrit.

Les anciens actionnaires qui prouveront leur qualité comme tels, avant le premier jour de mars prochain, devront pour continuer à l'être, s'inscrire sur les nouveaux livres, et on leur tiendra compte des versements payés, tant en ce qui regardera leur droit de voter à l'élection des directeurs que par rapport aux versements exigés des souscripteurs, de temps à autre, par la Compagnie pour les fins de l'entreprise.

Toutes les actions qui peuvent avoir été souscrites par des individus, et sur lesquelles nul versement n'a encore été fait, sont nulles comme si elles n'avaient pas été souscrites, et à compter de la passation du présent acte, les nouveaux livres d'actions ci-haut mentionnés seront les seuls livres d'actions de la dite Compagnie.

JOSEPH CAUCHON,
Président C. F. R. N.

Québec, 31 déc. 1870. dm—101

N. B.—Les journaux de Québec, ceux des Trois-Rivières, et la *Minerve*, le *News*, l'*Ordre*, la *Gazette*, le *Herald* et le *Nouveau-Monde* de Montréal sont priés de reproduire.

C.

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

DE LA

RIVE NORD.

AVIS.

Des offres seront reçues par le soussigné, jusqu'au 20 MARS PROCHAIN, inclusivement, de personnes compétentes à remplir la charge d'INGÉNIEUR en CHEF de cette Compagnie.

A. H. VERRET,
Secretaire.

N. B.—Tous les journaux de Québec, Montréal et des Trois-Rivières sont priés de reproduire.

A. H. V.

Québec, 10 Février 1871. 132

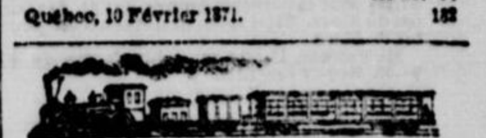

Chemin de Fer de la Rive Nord

Avis est par le présent donné qu'à partir du lanvier prochain (1871) des livres de souscription seront ouverts depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures P. M. de chaque jour, à tous ceux qui désireront souscrire au capital-actions de la compagnie.

Jusqu'à nouvel ordre les Bureaux de la Compagnie sont situés dans les *Union Buildings*, Place d'Armes.

JOSEPH CAUCHON,
Président C. C. F. R. N.

Québec, 30 déc. 1870.—101 dm

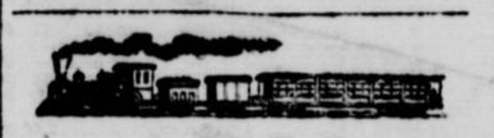

AVIS

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord s'adressera au Parlement Fédéral, à sa prochaine session, pour lui demander d'être exempte de construire des ponts *levis, tournants* ou *en glissoire* sur les rivières navigables, à certaines conditions qui seront déterminées par le Gouverneur-Général en Conseil, sur le rapport du Commissaire des Travaux Publics.

JOSEPH CAUCHON,
Président C. F. R. N

Québec, 31 déc. 1870.—101 dm

N. B.—Les journaux de Québec et des Trois Rivières, et la *Minerve*, le *Herald*, la *Gazette*, *Nouveau-Monde*, le *News* et l'*Ordre*, sont priés reproduire.

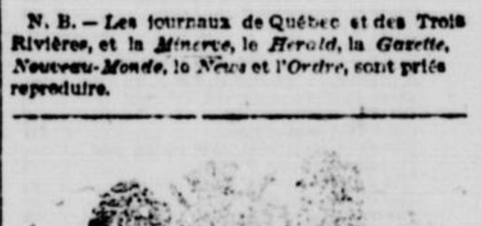

VENTE

DES

TERRES DE L'ORDONNANCE

COTEAU DU LAC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que MERCREDI, le PREMIER jour de MARS prochain, à MIDI, seront vendus par ENCAN PUBLIC au COTEAU LANDING, SIX LOTS, *emplacements*, variant de 200 à 80 pieds de front, situés aux Vieux Forts du Coteau du Lac, au Nord du Grand Chemin et entre le dit Grand Chemin et la Rivière Delisle. Les dimensions et l'aire seront indiquées sur un plan par RENAUD, P. L. S., lequel pourra être vu au Bureau de Poste, Coteau Landing.

Les acheteurs devront payer un dixième du prix au comptant au temps de la vente et la balance en neuf paiements annuels avec intérêt au taux de six par cent par année sur les installements non payées.

On fera de nouvelles conditions au temps et lieu de la vente.

Par ordre,

E. PARENT,
Sous-Secrétaire d'Etat.

WILLIAM F. COFFIN,
Agent des Terres de l'Ordonnance,

Ottawa, 4 Février 1871. 121—1

BUREAU DU SÉNAT

OTTAWA, 14 Janvier 1871.

Le temps limité pour recevoir les Pétitions pour les Bills Privés expirera MERCREDI, le Huitième jour de MARS prochain.

Aucun Bill Privé ne pourra être présenté au SÉNAT après MERCREDI, le Quinzième jour de MARS prochain.

Aucun Rapport du Comité des Voies et Moyens sur un Bill Privé ne pourra être reçu après le 29e jour de MARS prochain.

Attesté.

J. F. TAYLOR,
Greffier du Sénat.

Ottawa, 28 Janvier 1871.—117

BILLS PRIVÉS.

L'époque fixée par la Chambre des Communes pour la réception des PÉTITIONS pour BILLS PRIVÉS expirera MERCREDI, 8 de MARS prochain.

W. B. LINDSAY,
Greffier de la Chambre des Communes

16 janvier 1871. um—108

AVIS

Est donné, par les présentes, qu'il sera fait une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un Acte incorporant la BANQUE DU CANADA, dont le Bureau principal sera en la Cité de Montréal, dans la Province de Québec.

Montréal, 11 Janvier 1871. 109—dm

AVIS.

Demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, pour un Acte pour incorporer la Banque Métropolitaine avec un capital d'un million de dollars et avec pouvoir de l'augmenter jusqu'à trois millions, ayant son principal bureau d'affaires à Montréal.

Montréal, 16 Janvier 1871.—115 dm

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE,

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRERE

No. 16, RUE ST. VINCENT.

TROIS EDITIONS:

Quotidienne, Semi-Quotidienne & Hebdomadaire

CONDITIONS D'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE........ $6.00
" SEMI-QUOTIDIENNE 4.
[illegible]